

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau
COMMUNE DE HERRLISHEIM

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du mardi 30 novembre 2021,
Au Centre Socio-Culturel, 2 rue du Général Reibel à Herrlisheim (67850)

TABLE DES DELIBERATIONS

1.	AFFAIRES GENERALES.....	3
1.1.	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
1.2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2021.....	4
1.3.	DIVERS.....	4
	2021-056IVP52 Installation d'une nouvelle conseillère municipale.....	4
	2021-057IVP56 Modification de la composition des commissions spéciales.....	4
2.	PROJETS COMMUNAUX.....	5
	2021-058LP61 Vidéoprotection de la commune.....	5
	2021-059VOI83 Rénovation du réseau d'éclairage public – demande de subvention.....	6
	2021-060AUT91 Construction du centre technique municipal – demande de subvention.....	7
3.	RESSOURCES HUMAINES	8
	2021-061FP41 Mise à jour du tableau des emplois permanents.....	8
4.	FINANCES LOCALES	12
	2021-062DP35 Mise à jour des tarifs de droits d'occupation du domaine public.....	12
5.	URBANISME.....	13
	2021-063URB21 Avis sur le PLU de Weyersheim.....	13
	2021-068DP35 Gestion foncière – échange de terrains.....	13
6.	POLITIQUE EDUCATIVE	14
	2021-064AUT91 Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales.....	14
7.	POLITIQUE ASSOCIATIVE	16
	2021-065FL75 Subventions de fonctionnement aux associations.....	16
	2021-066FL75 Subvention de fonctionnement à l'ADESIF.....	17
8.	INTERCOMMUNALITE.....	17
	2021-067IVP57 Rapport d'activités de la communauté de communes pour 2020.....	17
9.	VŒUX ET MOTIONS.....	18
	2021-069AUT94 Motion en faveur du cadencement ferroviaire.....	18
10.	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.....	20
	Plantation d'arbres.....	20
	Travaux de rénovation du clocher.....	20
	Dates à retenir.....	21
11.	QUESTIONS ORALES	21

Membres en fonction :	27
Membres présents :	21
Membres absents avec pouvoir	06
Membres absents excusés :	00
Membres absents non excusés :	00

Convocation le	24 novembre 2021
Affichage le	6 décembre 2021

Sous la présidence de M. Serge SCHAEFFER, maire

Membres présents : Mme Nadine BEURIOT, 1^{ère} adjointe, M. Michel GEORG, 2^{ème} adjoint, Mme Catherine KISTLER, 3^{ème} adjointe, M. David VELTZ, 4^{ème} adjoint, M. Lothaire BURG, M. Jean-Jacques MEHR, M. Martial WELSCH, M. Jérôme SCHMITT, Mme Marie-Catherine BALAUD, M. Sébastien NICOLAS, M. Vincent FRIESS, Mme Delphine HEYDMANN, M. Jérôme ANDRES, Mme Marie ADAM, M. Frédéric REYMANN, M. Gilles BURGARD, Mme Sandrine SIEFER, Mme Emmanuelle EDER, M. Thomas JUNG, M. Alexandre WENDLING, conseillers municipaux.

Membres absents avec pouvoir : Mme Agnès WOHLHUTER (Jérôme SCHMITT), Mme Patricia RIEGER (Marie ADAM), Mme Pénélope SALON (Marie-Catherine BALAUD), Mme Adeline GEORG (Nadine BEURIOT), M. Thiebault RIETSCH (David VELTZ), Mme Aurélie LAENG (Delphine HEYDMANN),

Membres absents excusés : néant

Membres absents non excusés : néant

Le 30 novembre 2021 à 20h15, le conseil municipal de la commune de HERRLISHEIM, régulièrement convoqué, le 24 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel de HERRLISHEIM, sous la présidence de M. Serge SCHAEFFER, maire.

1. Affaires générales

1.1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Qualité	Nom et Prénom	Fonction	Date des séances
Monsieur	Serge SCHAEFFER	Maire	
Madame	Nadine BEURIOT	1ère adjointe	12 juin 2020
Monsieur	Michel GEORG	2ème adjoint	15 septembre 2020
Madame	Catherine KISTLER	3ème adjointe	10 juillet 2020
Monsieur	David VELTZ	4ème adjoint	20 octobre 2020
Monsieur	Lothaire BURG	conseiller municipal	10 décembre 2020
Monsieur	Jean-Jacques MEHR	conseiller municipal	12 février 2021
Monsieur	Martial WELSCH	conseiller municipal	25 mars 2021
Monsieur	Jérôme SCHMITT	conseiller municipal	17 juin 2021
Madame	Agnès WOHLHUTER	conseillère municipale	16 septembre 2021
Madame	Marie-Catherine BALAUD	conseillère municipale	30 novembre 2021
Madame	Patricia RIEGER	conseillère municipale	
Monsieur	Sébastien NICOLAS	conseiller municipal	
Madame	Pénélope SALON	conseillère municipale	
Monsieur	Vincent FRIESS	conseiller municipal	
Madame	Adeline GEORG	conseillère municipale	
Monsieur	Thiebault RIETSCH	conseiller municipal	
Madame	Delphine HEYDMANN	conseillère municipale	
Madame	Aurélie LAENG	conseillère municipale	
Monsieur	Jérôme ANDRES	conseiller municipal	
Madame	Marie ADAM	conseillère municipale	
Monsieur	Frédéric REYMANN	conseiller municipal	
Monsieur	Gilles BURGARD	conseiller municipal	
Madame	Sandrine SIEFER	conseillère municipale	
Madame	Emmanuelle EDER	conseillère municipale	
Monsieur	Thomas JUNG	conseiller municipal	
Monsieur	Alexandre WENDLING	conseiller municipal	

Le conseil municipal,

DESIGNE à l'unanimité Mme Marie-Catherine BALAUD comme secrétaire de séance.

1.2. Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2021

VU Le procès-verbal du 16 septembre 2021,

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal dans les formes et rédactions proposées.

1.3. Divers

Sur proposition du maire, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité d'ajouter au débat le point suivant :

2021-068DP35 Gestion foncière – échange de terrains

2021-056IVP52 Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Par courrier réceptionné le 11 octobre, Mme Marie Stieg, conseillère municipale, a fait part de sa décision de démissionner de son mandat électif.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, « la démission [d'un membre du conseil municipal] est définitive dès sa réception par le maire »,

CONSIDERANT que la candidate suivante de la liste Herrlisheim ensemble à laquelle appartenait Mme Marie Stieg est Mme Sandrine Siefer ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'installation de Mme Sandrine Siefer en qualité de conseillère municipale.

Annexe 1 : Tableau du conseil municipal

2021-057IVP56 Modification de la composition des commissions spéciales

Par délibération du 12 juin 2020, le conseil municipal avait décidé de la constitution de quatre commissions thématiques.

VU l'article L.2541-8 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-831AC du 12 juin 2020 relative à la constitution des commissions ;

VU la délibération du 30 novembre 2021 d'installation d'une nouvelle conseillère municipale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de nommer Mme Sandrine Siefer dans les commissions suivantes :

- Jeunesse, vie associative, culturelle et scolaire ;
- Population, développement économique et nouvelles technologies ;
- Finances, urbanisme et grands projets.

2. Projets communaux

2021-058LP61 Vidéoprotection de la commune

Les réunions avec les habitants durant la campagne électorale des élections municipales ont mis en lumière une attente de la population en matière de vidéoprotection du village.

Deux points sensibles ont été identifiés :

- les entrées de village ;
- le parvis de certains équipements publics comme la gare ou le gymnase.

S'agissant des entrées et sorties de village, l'implantation de caméras serait de nature à prévenir ou de faciliter la lutte contre les cambriolages, vols et délits.

S'agissant des lieux publics tels que les parvis de la gare, du gymnase ou de l'église, un système de vidéoprotection serait de nature à lutter contre le sentiment d'insécurité des usagers des équipements et de prévenir des troubles à la tranquillité publique.

Les implantations des systèmes de vidéoprotection peuvent être fixes ou mobiles. Ces derniers permettent notamment une souplesse d'utilisation et d'adaptation à l'actualité.

A titre indicatif, la protection des entrées de village par caméras fixes représenterait un investissement de l'ordre de 57 000 € HT sur la base du premier devis obtenu.

Par ailleurs, de tels projets sont éligibles à des dispositifs de subvention de l'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). La région Grand-Est a également mis en place un plan d'aide pouvant s'élever à 50% des dépenses pour les projets de création d'un dispositif de vidéoprotection plafonné à 20 000 € par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à 20 voix pour, 1 voix contre (Mme Georg) et 6 abstentions (Mmes MM. Reymann, Burgard, Siefer, Eder, Jung, Wendling) l'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune ;

CHARGE le maire de déposer au préfet les demandes d'autorisation nécessaires ;

CHARGE le maire de demander les subventions auprès de l'Etat, de la région Grand-Est et de tout autre organisme qui pourrait intervenir dans ce type de projets.

2021-059VOI83 Rénovation du réseau d'éclairage public – demande de subvention

Le réseau communal d'éclairage public fait l'objet d'un plan pluriannuel de rénovation sur la totalité du mandat (2020-2026). Il consiste à remplacer plus de deux cents candélabres et luminaires et rénover cinq cents foyers lumineux.

Le programme répond à un triple enjeu de :

- garantir l'éclairage nocturne des rues ;
- de baisser la consommation globale d'électricité en utilisant des foyers LED ;
- de lutter contre la pollution lumineuse.

Il s'inscrit en cela dans les objectifs du plan climat de la communauté de communes du Pays Rhénan et, en particulier, dans son volet de transition énergétique.

Il est, par ailleurs, un élément essentiel de la mise en œuvre d'une démarche volontaire de la commune de contribuer au réseau des villes et villages étoilés. La commune a obtenu le label « une étoile » en 2020. En effet, les nouveaux équipements permettront de moduler l'intensité lumineuse selon la période de la nuit.

Les travaux de l'année 2022 porteront sur le remplacement de quarante-trois candélabres dans les rues de la Nachtweid et du gymnase et de la rénovation énergétique de cinq cents sources lumineuses. L'utilisation des sources LED devrait permettre d'éviter la consommation de près de 200 000 kWh par an. Au prix actuel de l'électricité, les gains budgétaires pourraient être de plus de 10 000 € par an, soit environ 15 % des dépenses énergétiques de l'éclairage public.

Le coût de la tranche est estimé à 106 946 € HT décomposé comme suit :

- Renouvellement des candélabres : 77 626 € HT
- Changement de 500 lampes : 20 000 € HT
- Travaux accessoires : 10 320 € HT

Le plan prévisionnel de financement de l'opération se présente comme suit :

- État (DETR) : 32 000 € (30%)
- Certificats d'économie d'énergie : 20 000 € (19%)
- Commune : 54 946 € (51%)

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération devront être inscrits au budget primitif de 2022 ;

CONSIDERANT que la délibération n°2020-823AC du 12 juin 2020 portant délégations du conseil charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le programme de rénovation du réseau d'éclairage public pour 2022 ainsi que son plan prévisionnel de financement ;

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou à tout autre dispositif ;

AUTORISE le maire à solliciter toute aide financière à laquelle le projet sera éligible.

2021-060AUT91 Construction du centre technique municipal – demande de subvention

Par délibérations successives, le conseil municipal a été amené à débattre du projet de construction du centre technique municipal qui vise à regrouper les services techniques en un lieu unique fonctionnel, sécurisé et conforme aux standards actuels, notamment en matière de qualité de vie au travail.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la gestion des eaux de pluie par la récupération pour les besoins des services techniques et l'infiltration à la parcelle du surplus. La toiture pourra accueillir une centrale de production d'électricité photovoltaïque de l'ordre de 1000 m².

Le projet en est actuellement dans sa phase d'étude d'avant-projet sommaire. Les agents techniques, futurs utilisateurs de l'équipement, sont étroitement associés à la réflexion.

La livraison du bâtiment est programmée pour l'été 2023.

Le coût de l'opération est estimé au niveau de l'esquisse à 2 053 647 € HT et se présente comme suit :

• Bâtiment fermé :	835 500 €
• Auvent :	167 500 €
• Aménagements extérieurs :	110 375 €
• Aléas, tolérance et variation des prix :	160 000 €
• SOUS-TOTAL OUVRAGE	1 273 375 €
• Toit photovoltaïque	470 000 €
• Etudes	217 272 €
• Autres frais (raccordements, assurances...)	93 000 €
• TOTAL OPERATION	2 053 647 €

Le plan prévisionnel de financement de l'opération se présente comme suit :

• État (DETR)	450 000 €
• Région Grand-Est / Climaxion :	40 000 €
• Agence de l'eau Rhin-Meuse :	à préciser
• Commune :	1 633 647 €

VU la délibération n°2020-880AC du 10 décembre 2020 approuvant le principe de construction d'un centre technique municipal ;

VU la délibération n°2021-043CP11 du 16 septembre 2021 d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe conduite par le N01 architecture ;

CONSIDERANT que le projet entre dans les critères d'éligibilité à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat et que seuls les travaux sont subventionnables ;

CONSIDERANT que des aides complémentaires et accessoires pourraient être sollicitées pour l'installation de la toiture photovoltaïque, la gestion des eaux pluviales et l'ossature bois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE 24 voix pour et 3 voix contre (MM. Reymann, Burgard, Mme Siefer) le plan prévisionnel de financement ;

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou à tout autre dispositif ;

AUTORISE le maire à solliciter toute aide financière à laquelle le projet sera éligible.

3. Ressources humaines

2021-061FP41 Mise à jour du tableau des emplois permanents

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU sa délibération n° 2021-047FP41 du 16 septembre 2021 et antérieures portant révision de la liste des emplois communaux permanents,

CONSIDERANT la modification des durées hebdomadaires de service des assistants d'enseignement artistique suite aux inscriptions des élèves du mois de septembre ;

CONSIDERANT le pourvoi du poste d'ouvrier polyvalent du service technique à compter du 1^{er} décembre 2021 suite au recrutement d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

DE MODIFIER le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité, à compter du 1^{er} décembre 2021 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS à compter du 01/12/2021
CM DU 30/11/2021

EMPLOIS A TEMPS COMPLET	CATEGORIE	GRADES	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT*			
			Ouverts	Pourvus titulaires	Pourvus non titulaires	ETP ouverts	ETP titulaires pourvus	ETP non titulaires pourvus	ETP non pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS - a			1	1	0	1	1	0	0
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1		1	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE - b			7	4	1	7	4	1	2
	A	ATTACHE PPAL	1			1			1
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	B	REDACTEUR TERRITORIAL	1	1		1	1		
RESPONSABLE URBANISME - CHARGEE DE PROJETS	C	ADJOINT ADM PPAL 1ère cl	1	1		1	1		
RESPONSABLE FINANCES	C	ADJOINT ADM PPAL 1ère cl	1		1	1		1	
ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	ADJOINT ADM PPAL 1ère cl	2	2		2	2		
	C	ADJOINT ADM PPAL 2ème cl							
	C	ADJOINT ADM TERR	1			1			1
	C	ADJOINT ADM PPAL 2ème cl							
	C	ADJOINT ADM PPAL 1ère cl							
FILIERE TECHNIQUE - c			12	8	3	12	8	3	1
RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES	B	TECHNICIEN PPAL 2ème cl	1			1			1
RESPONSABLE BATIMENTS - COORDONNATEUR DES ST	C	AGENT DE MAITRISE	1	1		1	1		
	C	AGENT DE MAITRISE PPAL							
	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère cl							
RESPONSABLE VOIRIE ESPACES VERTS	C	AGENT DE MAITRISE PPAL	1	1		1	1		
GESTIONNAIRE BATIMENTS	C	AGENT DE MAITRISE PPAL	1	1		1	1		
OUVRIER POLYVALENT DES ST	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère cl							
	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	3	3		3	3		
	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1		1	1		1	
AGENT D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION SCOLAIRE	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère cl							
	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	2	2		2	2		
	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	2		2	2		2	

EMPLOIS A TEMPS COMPLET	CATEGORIE	GRADES	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT*			
			Ouverts	Pourvus titulaires	Pourvus non titulaires	ETP ouverts	ETP titulaires pourvus	ETP non titulaires pourvus	ETP non pourvus
FILIERE SOCIALE - d									
FILIERE MEDICO-SOCIALE - e			5	4	1	5	4	1	0
ATSEM REFERENTE	C	AGENT DE MAITRISE	1	1		1	1		
ATSEM	C	AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ ÉCOLES MATERNELLES PPAL 1ère cl	1	1		1	1		
	C	AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ ÉCOLES MATERNELLES PPAL 2ème cl	3	2	1	3	2	1	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE - f									
FILIERE CULTURELLE - g									
FILIERE CULTURELLE - h			1	1	0	1	1	0	0
RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE	B	ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE BIBLIOTHEQUES PPAL 2ème cl	1	1		1	1		
FILIERE ANIMATION - i			4	3	0	4	3	0	1
RESPONSABLE SERVICE JEUNESSE SPORT EDUCATION	B	ANIMATEUR TERRITORIAL	1			1			1
	C	ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2ème cl	1	1		1	1		
DIRECTRICE ADJOINTE PERISCOLAIRE	C	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1	1		1	1		
ANIMATEUR PERI ET EXTRASCOLAIRE	C	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1	1		1	1		
FILIERE POLICE - j									
EMPLOIS NON CITES - k									
		TOTAL TEMPS COMPLET	30	21	5	30,00	21,00	5,00	4,00

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	CATEGORIE	GRADES	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT*			
			Ouverts	Pourvus titulaires	Pourvus non titulaires	ETP ouverts	ETP titulaires pourvus	ETP non titulaires pourvus	ETP non pourvus
FILIERE ANIMATION - i			1	0	1	0,50	0,00	0,50	0,00
ANIMATEUR PERI ET EXTRASCOLAIRE	C	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1		1 à 17,5/35ème	0,50		0,50	
	C	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PPAL 2ème cl							
	C	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PPAL 1ère cl							
FILIERE TECHNIQUE - c			3	2	1	1,60	1,49	0,11	0,00
AGENT DE PORTAGE	C	ADJOINT TECHNIQUE (portage)	1		1 à 4/35ème	0,11		0,11	
AGENT D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION SCOLAIRE	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	1	1 à 28/35ème		0,80	0,80		
	C	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	1	1 à 24/35ème		0,69	0,69		
FILIERE CULTURELLE - h			8	1	7	2,74	0,85	1,89	0,00
DIRECTEUR ECOLE DE MUSIQUE	A	DIRECTEUR ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE de 2ème cat	1		1 à 3/16ème	0,19		0,19	
PROFESSEUR DE MUSIQUE	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1ère cl	1	1 à 17/20ème		0,85	0,85		
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1ère cl	1		1 à 6/20ème	0,30		0,30	
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème cl	1		1 à 9,5/20ème	0,48		0,48	
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème cl	1		1 à 9,5/20ème	0,48		0,48	
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème cl	1		1 à 4,5/20ème	0,23		0,23	
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème cl	1		1 à 2/20ème	0,10		0,10	
	B	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème cl	1		1 à 2,5/20ème	0,13		0,13	
TOTAL TEMPS NON COMPLET			12	3	9	4,84	2,34	2,50	0,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)			42	24	14	34,84	23,34	7,50	4,00
				38			30,83		

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE le maire à accorder le temps partiel sur autorisation, compris entre 50 et 99%, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour l'ensemble des agents de la commune,

ET AUTORISE le maire à recruter en tant que de besoin :

- des agents et enseignants contractuels
- du personnel saisonnier et vacataire
- des contrats aidés (CAE - CEC)
- des apprentis et des stagiaires.

4. Finances locales

2021-062DP35 Mise à jour des tarifs de droits d'occupation du domaine public

Par délibération n°2020-823AC du 12 juin 2020 le conseil municipal a chargé le maire « de fixer, dans la limite déterminée par le conseil municipal à mille euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autre lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Aux termes du code général des collectivités locales le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises.

CONSIDÉRANT qu'il y avait nécessité d'actualiser et de compléter les tarifs d'occupation du domaine public ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la nouvelle grille détaillée ci-après :

DROITS DE PLACE		Tarif
Stand - Marché hebdomadaire (1/2 journée)	Mètre linéaire	1,20 €
Stand - Hors marché (1/2 journée)	Mètre linéaire	1,50 €
Electricité - Stand	Forfait journalier	2,30 €
Terrasse (cafés et restaurants)	Le m ² par saison estivale (juin-septembre)	9,00 €
Stand - MESSTI	Mètre linéaire	4,90 €
Manège bas (moins de 10m de hauteur) - MESSTI		
- Les cent premiers m2	Le m2	1,30 €
- Tout m2 au-delà des cent premiers	Le m2	1,20 €
Manège haut (plus de 10m de hauteur) - MESSTI	Forfait	300,00 €
Cirque jusqu'à 500 places	Forfait journalier	210,00 €
Cirque de plus de 500 places	Forfait journalier	310,00 €

Manège ou attraction hors MESSTI	Forfait journalier au m2	1,10 €
Stand - Marché de Noël (1/2 journée)	Mètre linéaire	1,20 €
Location d'une maisonnette de Noël aux professionnels <i>Gratuit pour les associations au Téléthon et au marché de Noël</i>	Forfait journalier	40,00 €

Mme Heydmann quitte l'assemblée à 21h45 et donne pouvoir à M. Friess:

5. Urbanisme

2021-063URB21 Avis sur le PLU de Weyersheim

Le conseil municipal de Weyersheim a arrêté le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme.

En application de l'article R.132-5, la commune de Herrlisheim a été destinataire, pour avis, du PLU tel qu'arrêté, au titre des personnes publiques associées.

VU le PLU de Weyersheim qui confirme le maintien parcelle d'une zone IAUX à vocation économique d'une superficie de 4,7 ha pour une extension de la micro-zone d'activités ;

CONSIDÉRANT que l'emprise est mitoyenne de la Zorn ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU stipule que « *dans le cadre de l'aménagement de la zone IAUX, un remblai dont le volume estimé est de 18 800 m³ est nécessaire pour pouvoir construire au-dessus de la cote de référence du plan de prévention du risque inondation. [Que] ce volume devra être compensé (décaissé) dans le même bassin versant* » ;

CONSIDÉRANT l'avis de l'État, cité dans le projet, qui précise que « *les mesures compensatoires pour la tranche précédente de cette zone d'activités n'ont pas encore pu être définies, ni mises en œuvre [et que] la faisabilité de la prochaine tranche devra donc être mieux analysées au regard de ces éléments* » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité à ce que le plan local d'urbanisme de Weyersheim n'autorise pas des projets qui augmenteraient le risque d'inondation en aval et notamment en direction de la commune de Herrlisheim.

Annexe pour information : extrait correspondant du PLU de Weyersheim

2021-068DP35 Gestion foncière – échange de terrains

Dans le cadre de la réalisation d'un terrain de grands jeux quatre saisons au stade municipal, il est opportun d'acquérir la parcelle contigüe au terrain d'emprise. Cela facilitera le respect des dimensions réglementaires de la ligue de football et ainsi de

pouvoir obtenir une homologation du terrain conforme au niveau auquel joue l'équipe première.

L'accord trouvé avec le propriétaire porte sur un échange de parcelles.

VU la délibération du conseil municipal n°2020-854FC du 15 septembre 2020 approuvant le projet de rénovation du terrain de football sis rue du Chanvre à Herrlisheim,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'échange de terrains consistant en :

La cession par la commune au profit de M. Jean-Jacques Mehr et Mme Annette Gross de la parcelle cadastrée :

- section 59
- parcelle 74
- contenance de 10,17 ares
- située au lieudit Grasweg à Herrlisheim

Les parties évaluent l'immeuble cédé par la commune à la valeur de 508.50 € ;

L'acquisition par la commune d'une parcelle, propriété de M. Jean-Jacques Mehr et Mme Annette Gross, domiciliés 12 rue des abricots à 67850 Herrlisheim, cadastrée :

- section 36
- parcelle 18
- contenance de 8,79 ares
- située au lieudit Rauchloch à Herrlisheim.

Les parties évaluent l'immeuble acquis par la commune à la valeur de 439,50 € ;

L'échange est fait sans soulte de part et d'autre.

AUTORISE à l'unanimité le maire à signer les actes translatifs de propriété.

M. Jean-Jacques Mehr ne participe pas au vote

6. Politique éducative

2021-064AUT91 Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la caisse d'allocations familiales renouvelle son partenariat avec les territoires, jusqu'ici soutenus par des contrats enfance jeunesse.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, ...

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la convention territoriale globale (CTG).

Pour le Pays Rhénan, cette convention est mise en place à l'échelle du territoire de la communauté de communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Elle se substitue aux contrats enfance jeunesse qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont la communauté de communes du Pays Rhénan et toutes les communes membres.

Au printemps 2021, un travail partenarial avec les professionnels de divers champs d'intervention, les associations et les élus a permis de dégager les principaux axes d'intervention prioritaires.

Un comité de pilotage, regroupant la CAF, services et élus de la communauté de communes et un élu représentant chacune des dix-sept communes assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

VU les articles L.263 et L.223-1 du code de la Sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales ;

VU la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la CNAF ;

VU le projet de convention territoriale globale ;

CONSIDERANT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre ; qu'elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles ;

CONSIDERANT que l'accueil périscolaire communal entre dans le dispositif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les engagements et axes de développement identifiés dans le projet de convention territoriale globale de services aux familles ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

AUTORISE le maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions.

Annexe 2 : projet de convention

7. Politique associative

2021-065FL75 Subventions de fonctionnement aux associations

Le budget primitif prévoit le versement de subventions aux associations de la commune. Par la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe des attributions individuelles à chaque association.

Les aides communales reposent sur trois dispositifs : une aide au fonctionnement, une aide à la licence pour les jeunes et une aide pour les interventions dans le cadre des tickets sports et loisirs.

Vu les crédits inscrits au chapitre 657 du budget primitif pour 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à 22 voix pour et 4 abstentions (MM. Reymann, Burgard, Mmes Siefer, Eder) l'attribution de 13 100 € de subventions de fonctionnement aux associations selon la répartition suivante :

AAPPMA pêche et pisciculture de Herrlisheim :	550 €
Association des donneurs de sang bénévoles :	550 €
AFN Amicale des anciens combattants :	275 €
Amicale des sapeurs-pompiers :	550 €
Amicale des sapeurs-pompiers (fête de la Sainte-Barbe) :	1 500 €
APER Ass. de promenade équestre de la bande rhénane :	275 €
ASC Saint-Arbogast :	1 100 €
Association de tir de Herrlisheim :	275 €
Centre judo Herrlisheim :	550 €
Chorale Sainte-Cécile de Herrlisheim :	275 €
Comité sports et loisirs :	275 €
Compagnie des archers de Herrlisheim :	275 €
Double jeux :	275 €
Entr'aide et amitié – club bricolage	275 €
Entr'aide et amitié – club seniors	275 €
Football club de Herrlisheim :	550 €
Handball club Herrlisheim rhéna :	550 €
Lutte olympique club de Herrlisheim :	275 €
Mini autos :	275 €
Nature et environnement :	275 €
Passionnés et collectionneurs de véhicules anciens militaires et civils :	275 €
Producteurs de fruits – arboriculteurs :	550 €
Ried'envol :	275 €
Shotokan karaté club de Herrlisheim :	550 €
Skat-club de Herrlisheim :	50 €
Société d'aviculture de Herrlisheim	550 €
Tarot club :	275 €
Tennis club de Herrlisheim :	550 €
Volley-ball club de Herrlisheim :	550 €
Collège Simone Veil de Herrlisheim (UNSS) :	275 €

APPROUVE le principe du versement d'une aide à la licence de 13€ par jeune de moins de 18 ans domicilié à Herrlisheim et versée aux associations sportives accueillantes ;

APPROUVE le principe d'une aide pour les associations intervenant dans le cadre des tickets sports et loisirs au taux horaire de 10,50 €.

2021-066FL75 Subvention de fonctionnement à l'ADESIF

A la suite des séismes causés par l'activité de géothermie de la société Fonroche, une association de sinistrés s'est constituée : l'association de défense des sinistrés de Fonroche (ADESIF) dont le siège est situé à La Wantzenau.

Ces épisodes telluriques ont également touché des habitants de Herrlisheim qui ont constaté des désordres sur leur maison.

L'association qui vient de se constituer fait appel à la commune pour une aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 20 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes Reymann, Burgard, Siefer, Eder, Jung, Wendling) de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 € à l'ADESIF pour permettre la mise en route de l'association.

8. Intercommunalité

2021-067IVP57 Rapport d'activités de la communauté de communes pour 2020

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication et la présentation du rapport d'activités pour l'année 2020 de la communauté de commune du Pays Rhénan.

9. Vœux et motions

2021-069AUT94 Motion en faveur du cadencement ferroviaire

Le cadencement présenté par le RER strasbourgeois (DNA du 5/11/2021) pour la ligne Strasbourg – Lauterbourg à hauteur de trente trains par jour, au niveau de Herrlisheim, à l'horizon 2023 ne présente aucune évolution par rapport à la situation actuelle et se situe en-dessous de nos attentes.

Les élus du PETR de la Bande Rhénane se sont rencontrés en 2018 et 2019 dans le cadre d'ateliers du Grenelle des mobilités animés par l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise). En juin 2019, le comité syndical a confirmé son intérêt pour la démarche collective du Grenelle aux côtés de l'eurométropole de Strasbourg (EMS), l'Etat, la Région Grand Est, le département du Bas-Rhin. Une commission du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) s'est également penchée sur la thématique des mobilités pour l'inscrire dans le projet de territoire du PETR adopté en janvier 2020.

Les mobilités représentent un enjeu très important de la Bande Rhénane, dans le contexte suivant :

- La valorisation de sa position d'interface Est/Ouest et Nord/Sud,
- Un positionnement au cœur des grands corridors européens et transfrontaliers,
- Une articulation entre les mobilités, l'aménagement du territoire et la dynamique économique. Citons en particulier le développement de la nouvelle zone d'activités entre Herrlisheim et Drusenheim.
- Une inquiétude majeure : les trafic poids lourds et autoroutiers génèrent à eux seuls 50% des rejets de CO2 sur le territoire.

La transition écologique indispensable s'appuie sur le nécessaire développement de la ligne Strasbourg-Lauterbourg et du réseau express métropolitain via notamment une amélioration du cadencement. En complément, conformément aux orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord qui impose une densification de l'urbanisation autour des gares pour favoriser les transports collectifs et intermodalités en modes doux (vélos...), les élus du PETR souhaitent que la desserte vers le nord de l'Alsace soit étudiée afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine.

La communauté de communes du Pays Rhénan s'est engagée pour faire face aux enjeux de mobilités de demain.

Soucieuse de répondre à un accroissement de la fréquentation des gares locales situées sur la ligne TER Strasbourg-Lauterbourg, et notamment jusqu'à Roeschwoog, la communauté de communes du Pays Rhénan a pris la compétence d'aménagement, de création et d'entretien des aires de stationnement et des voiries desservant les gares et les pôles d'échange multimodaux. Elle a engagé des travaux lourds sur sept gares (250 places de stationnement supplémentaires en deux ans, deux millions

d'euros de travaux cofinancés par la région). Plus récemment, soucieuse d'anticiper au mieux sur la zone à faibles émissions (ZFE) mise en place par l'eurométropole, elle a engagé un vaste programme de mise en place de bornes de recharge électrique en 2021 spécifiquement dans les secteurs des gares.

Ainsi, dans le cadre du plan d'actions visant à améliorer l'intermodalité et les capacités de stationnement autour de ces gares, des avancées ont pu se faire ensemble en lien avec la région Grand-Est et la SNCF.

La dynamique de développement urbain constatée sur le territoire de l'EPCI et sa densification laisse apparaître un potentiel de mobilité en accroissement constant.

Le développement de l'offre ferroviaire est donc vital et indispensable.

Les perspectives annoncées récemment en matière de ZFE

Le réseau express métropolitain (REM) tient un rôle fondamental pour le territoire de la Bande Rhénane Nord dans le cadre de la mise en place de ZONE À FAIBLES EMISSIONS MÉTROPOLITAINE qui impactera nos habitants au-delà de la métropole.

L'ensemble des démarches prospectives, de faisabilité ou opérationnelles doit s'inscrire dans une perspective de développement du ferroviaire et représenter une opportunité visant à améliorer la desserte en tant qu'alternative efficace à la voiture individuelle. Pour ce faire il convient de passer d'une cadence à la demi-heure à une cadence au quart d'heure en période de pointe, et de rendre la desserte continue y compris en heures creuses et en développement d'amplitude comme cela se pratique déjà ou d'ici 2022/2023 sur d'autres lignes du réseau alsacien (Molsheim, Sélestat, Haguenau).

Cela permettra d'envisager une meilleure desserte quotidienne en période de pointe ainsi qu'en période creuse, pour répondre à la demande apparaissant en augmentation pour des déplacements réalisés entre 9h00 et 16h00. Il en est de même pour l'augmentation des amplitudes notamment en fin de soirée qui à ce stade ne permettent pas de liaison au-delà de 20h23 au départ de Strasbourg.

Les élus expriment l'ambition de desserte quotidienne en continu qui placerait notre territoire au même niveau de performance que les communes voisines du Bade-Wurtemberg et contribuerait à alléger sensiblement les flux autoroutiers (A35 et A4) ainsi que les flux à l'entrée nord de Strasbourg dans un contexte contrait accru par la ZFE.

En effet, ces enjeux dépassent le cadre territorial de la Bande Rhénane et contribueraient au développement de l'activité ferroviaire à l'échelle du Rhin supérieur.

Le conseil municipal de Herrlisheim, réuni en séance du 30 novembre 2021 sollicite à l'unanimité, à la l'appui de la présente motion, la région Grand-Est en tant qu'autorité organisatrice ainsi que l'eurométropole de Strasbourg au titre du projet de ZFE, en faveur des perspectives suivantes pour la ligne de Strasbourg à Lauterbourg :

- La mise en place d'un cadencement du réseau express métropolitain au quart d'heure en période de pointe jusqu'à Herrlisheim et à la demi-heure jusqu'à Lauterbourg ;

- La mise en place d'une desserte continue y compris en heures creuses et en développement d'amplitude comme cela se pratique déjà ou d'ici 2022/2023 sur d'autres lignes du réseau alsacien (Molsheim, Sélestat, Haguenau).
- L'augmentation de la desserte vers le nord de l'Alsace afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine.

10. Informations au conseil municipal

Plantation d'arbres

Par délibération du 12 février 2021, le conseil municipal avait approuvé un programme de travaux réalisé par l'ONF et portant sur la consolidation d'espaces boisés placés sous le régime forestier. Ce programme portait sur la plantation d'une centaine d'arbres (chênes pédonculés, merisiers, noyers, et feuillus divers).

En prolongement, il a été jugé souhaitable de compléter l'opération sur des parties contigües au domaine géré par l'ONF afin de garantir une cohérence d'ensemble.

Des travaux de broyage et de préparation du terrain ont précédé la plantation de cinquante arbres d'essences diverses : tilleuls, chênes pédonculés, merisiers, noyers, aulnes et pommiers rustiques.

Le montant total de la dépense est de 4 540 € TTC. Les crédits nécessaires figurent au budget 2021.

Travaux de rénovation du clocher

Par délibération du 25 mars 2021, le conseil municipal avait délibéré sur le projet de rénovation du clocher de l'église Saint-Arbogast. Le projet porte sur la consolidation des éléments intérieurs en béton ainsi que la rénovation des façades extérieures.

Le projet a été confié au cabinet Imagine l'architecture de Obernai, spécialisé dans la restauration du patrimoine historique. Les études sont actuellement en cours. En l'état actuel le montant de l'opération est estimé à 281 342 € HT, études comprises.

L'opération a reçu un avis favorable de la direction régionale de la culture (DRAC).

Une revue des financeurs potentiels a été faite et la commune bénéficie des subventions suivantes :

• Etat (DSIL) :	78 656 €
• Collectivité européenne d'Alsace :	49 366 €
• Région Grand-Est (<i>en instruction</i>) :	72 000 €

Le financement de l'opération sera complété par une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. L'objectif est de récolter 40 000 €.

Les dons peuvent être faits sur le site internet de la fondation : <https://www.fondation-patrimoine.org/78062>. Par le biais de la fondation, le donateur bénéficie d'une ristourne fiscale.

Une campagne de communication est envisagée auprès des citoyens et sera lancée prochainement.

La paroisse ainsi que la chorale Sainte-Cécile ont, par ailleurs, fait connaître leur intention d'apporter leur soutien à l'opération.

Dates à retenir

- Réunion de la commission urbanisme le 6 janvier 2022.

11. Questions orales

Conformément à l'article L. 2121-19 loi n°125 du 06.08.1992 – art.32.1 et à l'article 5 du règlement intérieur, M. Frédéric REYMANN a transmis les questions orales suivantes :

1ère question :

Au début de votre mandature, vous avez décidé de modifier l'héraldique ou autrement dit, l'identité de notre commune. Pourriez-vous s.v.p, nous donner des détails sur la manière dont cela a été élaboré (par qui, comment...) et le coût que cela a engendré pour notre commune ?

Réponse :

La nouvelle charte graphique et le logo du village à partir de 2021 ont été présentés aux habitants dans le Herli'mag édition annuelle 2021 en page 6. L'héraldique n'a pas été modifiée mais il a simplement évolué pour correspondre au choix des couleurs de la nouvelle charte graphique. Tous les détails sur l'élaboration figurent dans la publication.

Cette nouvelle identité visuelle est le fruit du travail du groupe communication. Afin de finaliser le projet, le recours à un prestataire externe a été nécessaire pour des missions d'édition. Le coût engagé par la commune a été de 1 620 € TTC.

A titre de comparaison, le coût de création d'une identité visuelle de ce type est généralement compris entre 3000 et 15000 €.

2ème question :

Où en est le projet de terrain de football synthétique qui est censé être opérationnel en juin 2022 et où en sommes-nous concernant les différentes subventions attendues ?

Réponse :

Comme il a été annoncé lors des précédents conseils municipaux ce projet a été soumis à différentes collectivités pour l'obtention de subventions. La CEA a d'ores et déjà confirmé une subvention conséquente de 211 k€. Nous avons également sollicité une aide de la région. Cette dernière a défendu notre dossier en commission permanente du 19 novembre et devrait nous notifier dans les prochains jours les modalités d'attribution.

Le projet a été intégré au budget sous forme d'une opération spécifique. Le conseil municipal s'était prononcé le 25 mars 2021 sur le sujet. Quant aux délais de réalisation ils sont liés notamment à ces différentes procédures.

Fin des débats : 22h20

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Catherine BALAUD.

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE HERRLISHEIM
Commune de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal 27

Convocation le 24 novembre 2021

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Monsieur	Serge SCHAEFFER	16/05/1963	15 mars 2020	959
1ère adjointe	Madame	Nadine BEURIOT	21/12/1956	15 mars 2020	959
2ème adjoint	Monsieur	Michel GEORG	10/05/1955	15 mars 2020	959
3ème adjoint	Madame	Catherine KISTLER	29/04/1966	15 mars 2020	959
4ème adjoint	Monsieur	David VELTZ	17/07/1977	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Lothaire BURG	07/09/1952	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Jean-Jacques MEHR	08/01/1961	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Martial WELSCH	12/01/1965	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Jérôme SCHMITT	22/06/1965	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Agnès WOHLHUTER	15/11/1965	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Marie-Catherine BALAUD	20/03/1967	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Patricia RIEGER	30/04/1968	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Sébastien NICOLAS	08/07/1968	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Pénélope SALON	11/02/1972	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Vincent FRIESS	12/10/1973	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Adeline GEORG	03/05/1980	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Thiebault RIETSCH	22/08/1980	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Delphine HEYDMANN	19/05/1981	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Aurélien LAENG	14/06/1982	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Jérôme ANDRES	04/04/1987	15 mars 2020	959
conseillère municipale	Madame	Marie ADAM	13/04/1996	15 mars 2020	959
conseiller municipal	Monsieur	Frédéric REYMANN	21/05/1974	15 mars 2020	527
conseiller municipal	Monsieur	Gilles BURGARD	17/12/1975	15 mars 2020	527
conseillère municipale	Madame	Sandrine SIEFER	29/07/1978	15 mars 2020	527
conseillère municipale	Madame	Emmanuelle EDER	23/03/1966	15 mars 2020	420
conseiller municipal	Monsieur	Thomas JUNG	26/01/1973	15 mars 2020	420
conseiller municipal	Monsieur	Alexandre WENDLING	15/12/1976	15 mars 2020	420

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A HERRLISHEIM, le 30 novembre 2021

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jacques BUISSON et par son Directeur, Monsieur Francis BRISBOIS, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la Communauté de Communes du Pays Rhénan, représentée par son Président, Monsieur Denis HOMMEL,
 - la commune de Dalhunden, représentée par son Maire, Michel DEGOURSY
 - la Commune de Drusenheim, représentée par son Maire, Jacky KELLER
 - la Commune de Forstfeld, représentée par son Maire, Philippe BOEHMLER
 - la Commune de Fort-Louis, représentée par son Maire, Daniel COUSANDIER
 - la Commune de Gambsheim, représentée par son Maire, Hubert HOFFMANN
 - la Commune de Herrlisheim représentée par son Maire, Serge SCHAEFFER
 - la Commune de Kauffenheim, représentée par son Maire, Rémy BUBEL
 - la Commune de Kilstett, représentée par son Maire, Francis LAAS
 - la Commune de Leutenheim, représentée par son Maire, Marc ANTONI
 - la Commune de Neuhaeusel, représentée par son Maire, Sébastien KRILOFF
 - la Commune d'Offendorf, représentée par son Maire, Denis HOMMEL
 - la Commune de Roeschwoog représentée par son Maire, Michel LORENTZ
 - la Commune de Roppenheim, représentée par son Maire, René STUMPF
 - la Commune de Rountzenheim- Auenheim représentée par son Maire, Bénédicte KLÖPPER
 - la Commune de Sessenheim, représentée par son Maire, Raymond RIEDINGER
 - la Commune de Soufflenheim, représentée par son Maire, Camille SCHEYDECKER
 - la Commune de Stattmatten, représentée par son Maire, Jean-Jacques MERKEL
- dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommé « les collectivités » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

Préambule :		3
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale.....	4
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf	4
Article 3 :	Les champs d'intervention des collectivités	5
Article 4 :	Les objectifs partagés au regard des besoins	6
Article 5 :	Engagements des partenaires	6
Article 6 :	Modalités de collaboration.....	6
Article 7 :	Échanges de données	7
Article 8 :	Principes de coopération et de communication	7
Article 9 :	Evaluation.....	7
Article 10 :	Durée de la convention	8
Article 11 :	Exécution formelle de la convention	8
Article 12 :	Fin de la convention.....	8
Article 13 :	Les recours.....	8
Article 14 :	Confidentialité	8
Annexe 1 :	Diagnostic partagé	
	<i>Annexe 1-1 : Observatoire social de la CAF.....</i>	
	<i>Annexe 1-2 : Principales caractéristiques du territoire</i>	
	<i>Annexe 1-3 : Relevé des échanges des groupes de travail thématiques</i>	
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
Annexe 3 :	Plan d'actions 2022-2026 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	
Annexe 4 :	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Bas-Rhin en date du XXXX... concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan le ...
Vu la délibération du conseil municipal de Dalhunden le
Vu la délibération du conseil municipal de Drusenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Forstfeld le
Vu la délibération du conseil municipal de Fort-Louis le
Vu la délibération du conseil municipal de Gambsheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Herrlisheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Kauffenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Kilstett le
Vu la délibération du conseil municipal de Leutenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Neuhaeusel le
Vu la délibération du conseil municipal d'Offendorf le
Vu la délibération du conseil municipal de Roeschwoog le
Vu la délibération du conseil municipal de Roppenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Rountzenheim-Auenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Sessenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Soufflenheim le
Vu la délibération du conseil municipal de Stattmatten le

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire selon les caractéristiques détaillées en annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Bas-Rhin et les Collectivités souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire du Pays Rhénan figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire des Collectivités répondent aux enjeux suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Elles sont déclinées dans la Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion et le Schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES

Dans les domaines où ses champs d'intervention rejoignent ceux de la Caf, la Communauté de Communes du Pays Rhénan et ses communes membres mettent en place un ensemble d'actions avec pour objectifs :

1. d'accompagner le parcours de parents :

- développer/structurer/coordonner une offre diversifiée et évolutive de solutions d'accueil en structures petite enfance : structures collectives, accueil individuel, accompagnement des assistants maternels, relais assistants maternels ;
- accompagner les parents dans l'exercice de la parentalité (conférences, ateliers parents, ...) ;
- informer les parents de l'offre de garde et des loisirs éducatifs de proximité (diffusion d'outils d'informations, ...).

2. de proposer une offre d'accueil de loisirs adaptée aux besoins des familles en veillant à :

- mettre en œuvre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires (petites /grandes vacances) de proximité de qualité sur tout le territoire en direction de l'enfance et de la préadolescence ;
- inscrire les projets de loisirs dans une dynamique éducative sur l'ensemble du territoire ;
- soutenir des initiatives d'adolescents ;
- accompagner les jeunes dans l'accès à la formation (ex : week-end d'initiation à l'animation, soutien financier au BAFA, développement des centres de loisirs pour permettre la réalisation des stages pratiques, soutien à la formation des services civiques) ;
- développer l'engagement citoyen des jeunes ;
- accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle (information, aide à la mobilité ...) ;
- développer l'accompagnement associatif.

3. de contribuer à l'intégration sociale des familles et à la cohésion sociale :

- faciliter l'émergence de projets, soutenir le développement d'espaces de vie sociale agréés par la Caf ;
- mettre en réseau, impulser une dynamique entre les associations inscrites dans le dispositif Espace de Vie Social en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- accompagner la mise en œuvre de points d'accès aux services numériques ;
- en lien avec les partenaires sociaux identifier les familles qui ne partent pas en vacances et favoriser le travail de partenariat pour les accompagner au départ.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Afin de garantir la pérennité des services existants aux familles, les collectivités s'engagent à maintenir l'offre existante et les financements correspondants.

Au regard des besoins déjà identifiés et de ceux qui le seront au cours de la durée de la présente convention, ainsi que de leurs champs d'intervention respectifs, les collectivités et la Caf conviennent d'enjeux communs de développement et de coordination des actions et services, notamment les suivants :

Au regard des besoins identifiés et de leurs champs d'intervention respectifs, les Collectivités et la Caf conviennent d'enjeux communs de développement et de coordination des actions et services suivants :

1. Meilleur accompagnement des différents publics

- 1.1. Favoriser l'accès aux droits : Maison de services
- 1.2. Accompagner les jeunes
- 1.3. Améliorer l'accès aux services
 - 1.3.1. Égalité d'accès aux services sur tout le territoire (avec notion d'itinérance...)
 - 1.3.2. Permettre aux familles en difficulté d'accéder aux services (réflexion sur les tarifs)
- 1.4. Réfléchir à l'offre de soutien à la parentalité (LAEP, REAAP, CLAS...)
- 1.5. Réfléchir à mise en place d'une place AVIP au Multi-accueil
- 1.6. Améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap (formation du personnel ? réseaux)

2. Amélioration de la communication pour optimiser l'offre de service

- 2.1. Créer des réseaux
 - 2.1.1. Réseaux petite enfance
 - 2.1.2. Réseaux / Copil parentalité
 - 2.1.3. Repenser les copils (tendre vers l'exemple du copil jeunesse)
 - 2.1.4. Améliorer la communication entre les partenaires sociaux (services sociaux, CCAS...)
- 2.2. Communiquer / rendre visible les services du territoire
 - 2.2.1. Relais d'information du partenaire vers le public (pour lever les freins d'aller vers un service) et notion de passerelle entre services
 - 2.2.2. Communiquer autour du guichet unique

3. Meilleure connaissance des besoins d'une population en constante évolution pour y répondre

- 3.1. Mettre en place un observatoire (au niveau de la CC)
- 3.2. Maintenir les services dont l'offre petite enfance
 - 3.2.1. Maintenir l'offre d'accueil individuel (anticiper départ à la retraite, valoriser le métier)
- 3.3. Valoriser l'AFICEL (EVS), le faire connaître

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention préciseront les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de et les Collectivités s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des communes signataires et de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Adapte les objectifs en fonction des évolutions des besoins, du cadre réglementaire, des dispositifs.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et Communauté de Communes ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - PRINCIPES DE COOPERATION ET DE COMMUNICATION

Les parties s'engagent à respecter dans le cadre de ce partenariat les principes énoncés ci-dessous :

- Valoriser les contributions respectives lors des étapes clés d'un projet coproduit ou cofinancé, lors du lancement ou de la réalisation d'un projet, notamment en matière de communication ;
- S'informer mutuellement des initiatives prises sur le territoire dans les champs de coopération définis afin d'optimiser la complémentarité des interventions ;
- S'engager à une concertation préalable sur les chantiers majeurs de coopération ;
- Échanger au préalable sur les initiatives prises sur le territoire dans le champ de la convention (politique familiale et des solidarités), afin d'optimiser la complémentarité des interventions ;
- Anticiper les impacts de dispositions ou orientations nationales en organisant une information et une concertation le plus en amont possible.

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation seront construits conjointement au cours de la période contractuelle.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2022 au 31/12/2026 au maximum.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte ... pages et les annexes énumérées dans le sommaire.

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays Rhénan

Denis HOMMEL

Le Président
du Conseil d'Administration
de la Caf du Bas-Rhin

Jacques BUISSON

Le Directeur
de la Caf du Bas-Rhin

Francis BRISBOIS

Le Maire
de la commune de
Dalhunden

Michel DEGOURSY

Le Maire
de la commune de
Fort-Louis

Daniel COUSANDIER

Le Maire
de la commune de
Kauffenheim

Rémy BUBEL

Le Maire
de la commune de
Drusenheim

Jacky KELLER

Le Maire
de la commune de
Gamsheim

Hubert HOFFMANN

Le Maire
de la commune de
Kilstett

Francis LAAS

Le Maire
de la commune de
Forstfeld

Philippe BOEHMLER

Le Maire
de la commune de
Herrlisheim

Serge SCHAEFFER

Le Maire
de la commune de
Leutenheim

Marc ANTONI

Le Maire
de la commune de
Neuhäusel

Le Maire
de la commune de
Offendorf

Le Maire
de la commune de
Roeschwoog

Sébastien KRILOFF

Denis HOMMEL

Michel LORENTZ

Le Maire
de la commune de
Roppenheim

Le Maire
de la commune de
Rountzenheim- Auenheim

Le Maire
de la commune de
Sessenheim

René STUMPF

Bénédicte KLÖPPER

Raymond RIEDINGER

Le Maire
de la commune de
Soufflenheim

Le Maire
de la commune de
Statmatten

Camille SCHEYDECKER

Jean-Jacques MERKEL

Annexe 1-1 : Observatoire social de la Caf

Cf. document joint à la présente convention

Annexe 1-2 : Principales caractéristiques du territoire

Cf. document joint à la présente convention

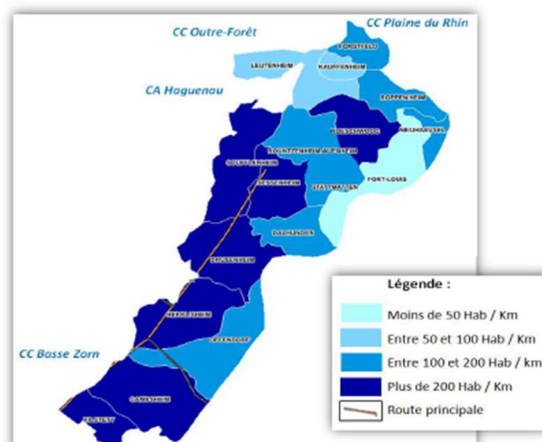
Annexe 1-3 : Relevé des échanges des groupes de travail thématiques

PROJET

PORTRAIT DE TERRITOIRE: POPULATION ET ALLOCATAIRES

1. Données de cadrage: la population totale

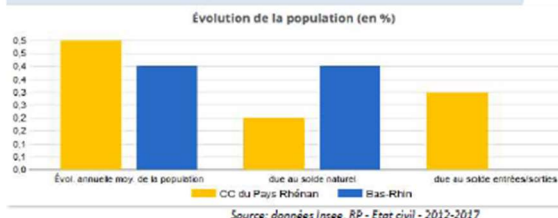
La densité de la population (données Insee)



La population totale (données Insee)

Le territoire compte 36627 habitants au 1er janvier 2017.

Entre 2012 et 2017, la population a augmenté de 1,9%, (+1,5% en moyenne départementale).



La répartition par tranches d'âge de la population

Source: données du recensement
Insee RP 2012 et 2016

Source: données du recensement Insee RP 2012 et 2016		part des moins de 20 ans	part des 20-69 ans	part des 80 ans et plus
PAYS RHENAN	2012	22.9%	54.9%	22.2%
	2016	22.0%	53.5%	24.6%
BAS-RHIN	evol 2012-16	-1.0%	-1.4%	2.4%
	evol 2012-16	-0.8%	-1.3%	2.1%

Entre 2012 et 2016, le territoire a connu un vieillissement de sa population, puisque la part des 60 ans et plus a gagné 2,4% et celle des moins de 20 ans a perdu 1%. En moyenne départementale: +2,1% pour les 60 ans et plus et -0,6% pour les moins de 20 ans.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sur le territoire

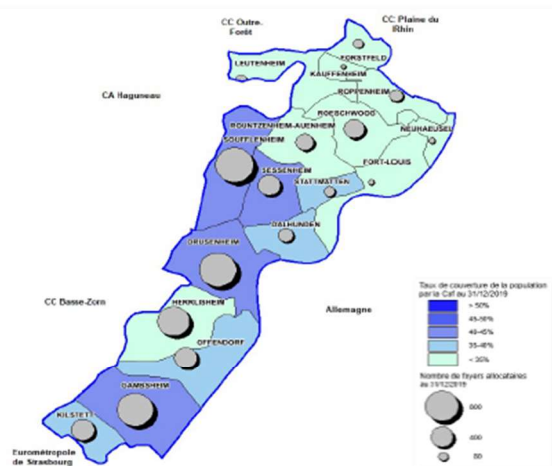
Pas de Quartier Prioritaire de la Ville sur le territoire.

PORTRAIT DE TERRITOIRE: POPULATION ET ALLOCATAIRES

Données Caf au 31/12/2019
Evolutions 2015 / 2019

1. Données de cadrage: les allocataires

La couverture de la population par la Caf



Les allocataires (données Caf)

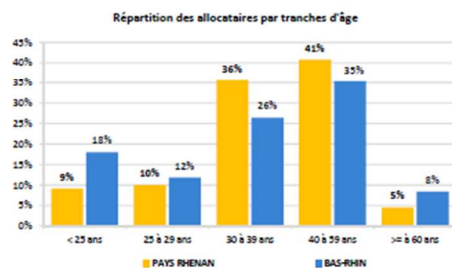
Sur le territoire observé, le nombre d'allocataires s'établit à 4729 au 31/12/2019.

Cela correspond à une population couverte par les prestations de la Caf de 13730 personnes, ce qui représente 37,5% de la population totale du territoire. La moyenne du département est de 48,4%.

L'âge des allocataires (reponsables de dossier)

La tranche d'âge la plus représentée sur le territoire est celle des 40-59 ans, puis celle des 30-39 ans.

Depuis 2015, les 30-39 ans et les 40-59 ans connaissent cependant une diminution de 3,6% et 1,4%. Les allocataires de moins de 25 ans gagnent eux 6,1%. Ce constat est observé sur l'ensemble du département car la mise en place de la Prime d'Activité en janvier 2016 et sa réforme en janvier 2019 ont intégré principalement une population de jeunes travailleurs isolés jusque là peu connue par la Caf.



2. Ménages et Familles allocataires

La composition familiale des ménages allocataires

En comparaison avec les moyennes départementales:

La part des isolés est moins importante sur le territoire avec 27,6%.

La part des couples avec enfants est plus importante sur le territoire avec 55,8%.

Sur le territoire d'observation, la part des enfants dont les parents sont en couple est sur-représentée (83,8%).

Les évolutions des compositions familiales

Sur le territoire depuis 2015, la part des allocataires isolés a augmenté de 12,7%, tandis que celles des ménages avec enfants diminuent (-10,6% pour les couples avec enfants et -2,7% pour les familles monoparentales).

Les mêmes tendances sont observées sur le département. L'évolution de la part des allocataires isolés est notamment due à la mise en place et la réforme de la Prime d'Activité.

La taille des familles allocataires

Sur le territoire, les familles nombreuses représentent 15,4% du total des familles (22,4% sur le département). Parmi les couples avec enfants, la proportion est de 16,1% (24,7% sur le département), et parmi les familles monoparentales de 12,1% (15,9% au niveau départemental).

En chiffres sur le territoire:

1307 isolés sans enfant

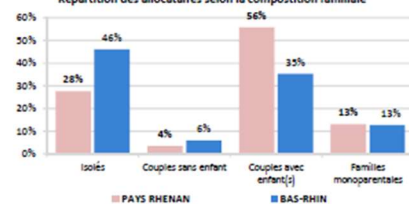
2638 couples avec enfant(s)

618 familles monoparentales

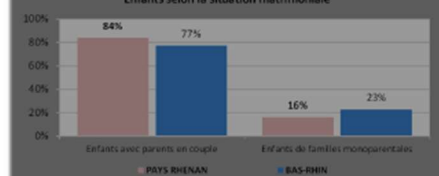
5198 enfants avec parents en couple

1002 enfants vivant dans une famille monoparentale

Répartition des allocataires selon la composition familiale



Enfants selon la situation matrimoniale



Taille des familles selon la situation matrimoniale

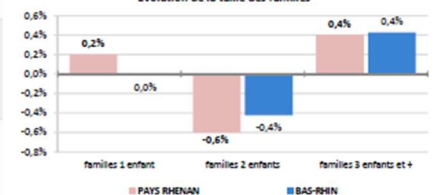


En chiffres sur le territoire:

2756 familles avec 1 ou 2 enfant(s)

500 familles nombreuses (3 enfants et plus)

Evolution de la taille des familles



3

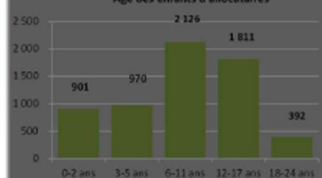
3. Zoom sur les enfants et la petite enfance

L'âge des enfants d'allocataires

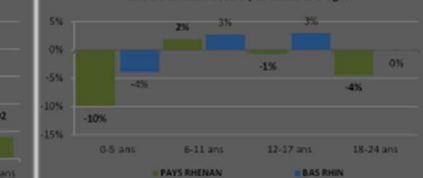
Sur ce territoire, le nombre d'enfants d'allocataires est de 6200. L'effectif des enfants de moins de 6 ans a évolué de -9,9 % sur 4 ans (-3,9% sur le Bas-Rhin).

L'évolution des 0-2 ans est de -15,3% sur le territoire (-6,9% sur le département). Celle des 3-5 ans est de -4,2% contre -1% sur le département.

Age des enfants d'allocataires



Evolution des effectifs par tranches d'âges



La petite enfance

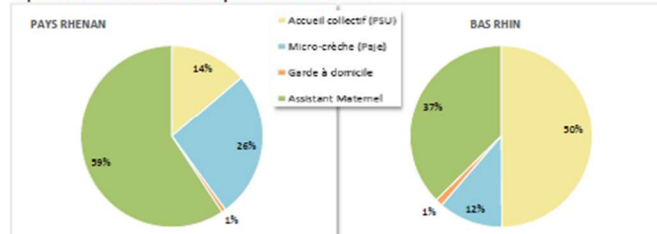
1046 familles bénéficient de la Paje de base mensuelle sur le territoire.

713 familles perçoivent un complément Paje de garde. Cela concerne 475 enfants de moins de 3 ans et 322 de 3 à 5 ans révolus.

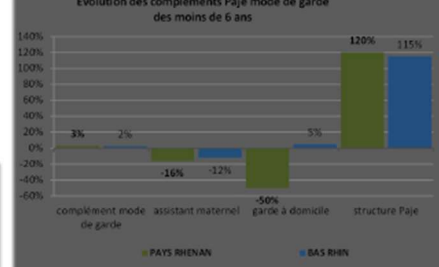
156 familles bénéficient d'un complément d'activité, du fait qu'elles réduisent ou cessent leur activité pour s'occuper de leur enfant de moins de 3 ans.

Les places d'accueil en crèche bénéficiaire de la PS Unitaire sur le territoire sont de 56; en micro crèche Paje 150 places sont ouvertes.

Répartition des modes d'accueil utilisés pour les enfants de moins de 6 ans



Evolution des compléments Paje mode de garde des moins de 6 ans



Les enfants porteurs de handicap

72 familles du territoire perçoivent une Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé (Aeéh), pour 81 enfants. Parmi eux, 14 enfants sont âgés de moins de 6 ans.

L'activité des familles allocataires

	Part des enfants dont le ou les parents sont actifs	Evolution 2015-2019	Part des enfants dont le ou les parents sont actifs	Evolution 2015-2019
PAYS RHENAN	73,2%	6,2%	79,0%	4,1%
BAS RHIN	54,9%	2,8%	63,3%	1,9%

4

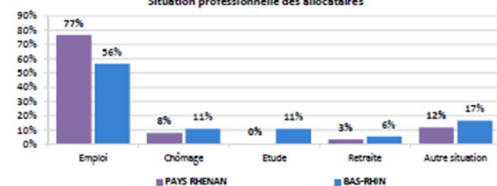
4. La situation financière des allocataires

La situation professionnelle des allocataires

Globalement dans le Bas-Rhin depuis 2015, le taux d'emploi des allocataires a augmenté (+6,9%), du fait de l'entrée en vigueur, puis de la réforme, de la Prime d'Activité. Mécaniquement, le taux de chômage parmi les allocataires n'augmente pas comme les taux observés dans la population totale: -0,1% depuis 2015.

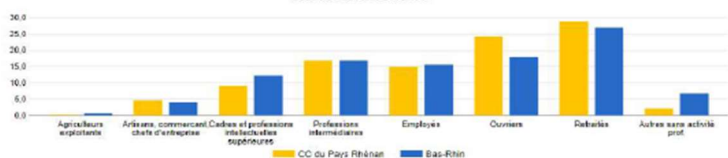
Sur le territoire, les évolutions constatées sont de +6,3% pour le taux d'emploi et -0,1% pour le taux de chômage.

Situation professionnelle des allocataires



La situation professionnelle des habitants (données Insee)

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)
Seul d'habitation > 2000 hab.



Source: Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire - 2017

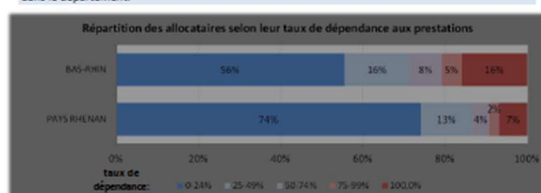
Les quotients familiaux des familles allocataires

62,8% des familles allocataires du territoire ont un quotient familial de 1 000€ ou plus (contre 44,7% dans le Bas-Rhin). À l'inverse, 17,6% se situent à moins de 700€ de quotient familial (33,8% pour le département).

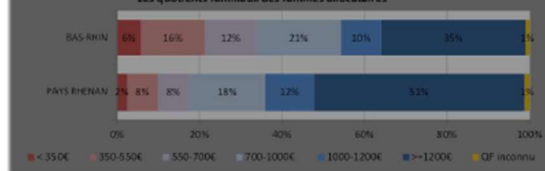
Depuis 2015, la part des familles dont le quotient familial est inférieur à 700€ a diminué de 4,2%. Celle des familles situées à plus de 1 000€ a augmenté de 4,7%. Les évolutions départementales sont respectivement de -3,4% et +1,9%.

La dépendance aux prestations

Pour 74,1% des allocataires du territoire, les prestations représentent moins d'un quart de leurs ressources totales. 6,9% en sont totalement dépendants; c'est 7 points de moins qu'en moyenne dans le département.



Les quotients familiaux des familles allocataires



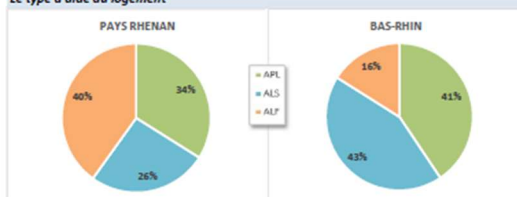
5. Le logement

Les bénéficiaires d'une aide au logement

963 foyers allocataires bénéficient d'une aide au logement.

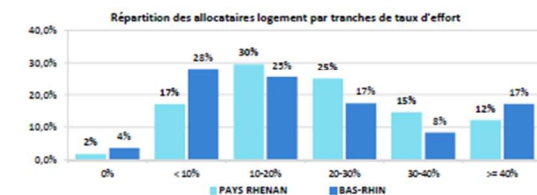
Au total, ce sont 2436 personnes qui sont couvertes par une aide au logement fin décembre 2019, soit 17,7% des personnes couvertes par la Caf et 6,7% des habitants du territoire.

Le type d'aide au logement



Le taux d'effort net des allocataires logement

Globalement, 18,8% des allocataires logement du territoire ont un taux d'effort net de moins de 10%; la proportion est supérieure à la moyenne départementale. La part des allocataires situés entre 10 et 30% de taux d'effort est de 54,4%, celle à 30% et plus est de 26,8% (42,7% et 25,5% sur le département).

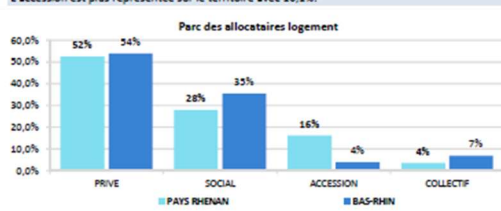


	Evolution de la répartition par taux d'effort net					
	0%	1-10%	10-20%	20-30%	30-40%	>=40%
PAYS RHENAN	-3,9%	+3,4%	+4,1%	-1,1%	+1,1%	-3,6%
BAS-RHIN	-11,8%	+6,8%	+3%	+1%	+0,3%	+0,8%

Le parc des bénéficiaires d'une aide au logement

27,9% des allocataires logement du territoire vivent pas un logement social, soit 8 points de moins que sur le département.

L'accession est plus représentée sur le territoire avec 16,1%.



	Evolution de la répartition par parc			
	parc locatif privé	parc locatif public	accession	collectivité
PAYS RHENAN	-0.2%	+4.9%	-3.8%	-0.9%
BAS-RHIN	+0.7%	+1.6%	-1.8%	-0.6%

La répartition des ménages selon le type de résidence (données Insee)

	Nombre de résidences principales	Part des résidences principales propriétaires	Part des résidences principales locataires	dont part des logements sociaux
PAYS RHENAN	15 161	78,7%	19,3%	3,0%
BAS-RHIN	493 333	56,4%	41,3%	11,3%

Source: données Insee, Recensement de Population RP 2017

Les minima sociaux

514 foyers allocataires du territoire perçoivent un minimum social: 312 du Rsa, 207 l'Allocation de l'Adulte Handicapé et certains juste un complément de l'Aah. Cela représente 10,9% des foyers allocataires. La proportion de minima sociaux est de 18,7% en moyenne sur le département.

CC Outre Forêt

CC Plaine du Rhin

LEUTENHEIM

FORSTFELD

KAUFENHEIM

ROPPEHEIM

ROESCHWIG

NEUPRACHS

CA Haguenau

HOLTZHEIM-AUENHEIM

SOULLENHEIM

BIESHEIM

NATTWIL

PORT-LOUIS

SACHLUNDEN

DEUSENHEIM

CC Basen-Strum

HERRLICHHEIM

OFFENDORF

GAMBELHEIM

KILBETH

Allemagne

Nombre de personnes couvertes par le Colson en % du total des habitants

300

150

30

Taux de bas revenus (population couverte) en % du total de bas revenus / population totale > 65 ans)

>= 15%

12.5-15%

7.5-12.5%

5-7.5%

< 5%

Eurometropole du Strasbourg

Evolution des minimas sociaux

Année	Pays Rhénan (%)	Bas Rhin (%)
2010	1,0%	1%
2011	-	-
2012	-6,2%	-5%
2013	15,0%	16%
2014	-6,2%	-5%

Les enfants d'allocataires sous le seuil de bas revenus
Sur le territoire, 772 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sous le seuil de bas revenus Caf. Parmi eux, 209 ont moins de 6 ans.

	Part des moins de 18 ans (pop.Insee) sous le seuil bas revenus Caf*	Part des moins de 6 ans (pop.Insee) sous le seuil bas revenus Caf*
PAYS RHENAN	10.3%	8.8%
BAS-RHIN	24.5%	24.2%

La Prime d'Activité
1474 foyers bénéficient de la Prime d'Activité.

Les autres prestations
174 familles bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial, versée pour compenser l'absence de participation financière de l'un des deux parents (décès, divorce). L'Allocation de Rentrée Scolaire concerne 973 familles.

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion



ANNEXE 1-2 – Principales caractéristiques du territoire

PAYS RHENAN

PORTRAIT DE TERRITOIRE: L'OFFRE DE SERVICE

1. L'accès aux droits et inclusion numérique

	MSAP Données chiffrées / organisation
	PAN Données chiffrées / organisation
	Agence CAF Données chiffrées / organisation
	Permanences CAF Données chiffrées / organisation



PAYS RHENAN

PORTRAIT DE TERRITOIRE: L'OFFRE DE SERVICE

2. l'enfance et la petite enfance

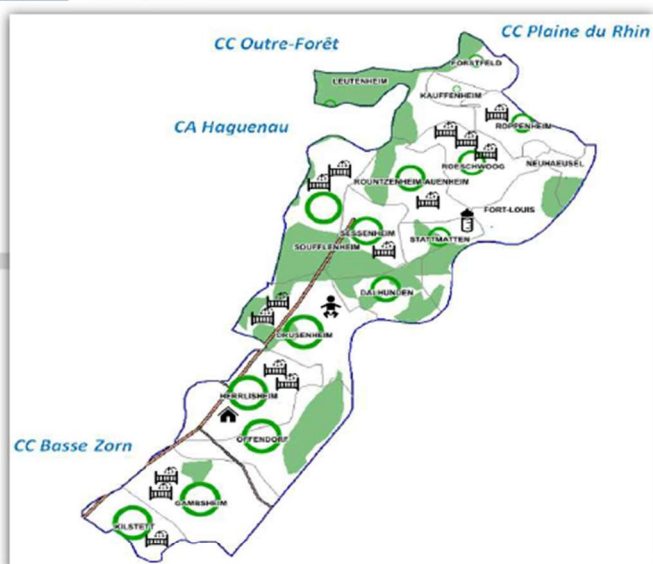
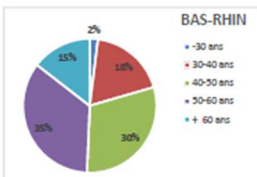
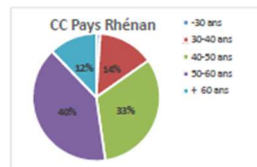
Taux de couverture 56% en 2018 (60,8% en 2016)

	EAJE PSU 56 places / 88,82% taux d'occupation réel 2019
	Micro crèche PAJE 160 places
	MAM
	RAM 2 Etp / 197 assistantes maternelles en activité au 31/12/19

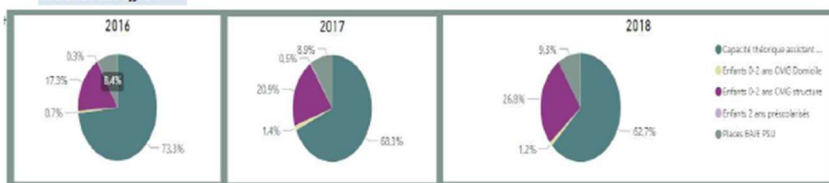
Proportionnel au nombre d'assistants maternels



La répartition des Assistants Maternels par âge



Evolution de l'offre :



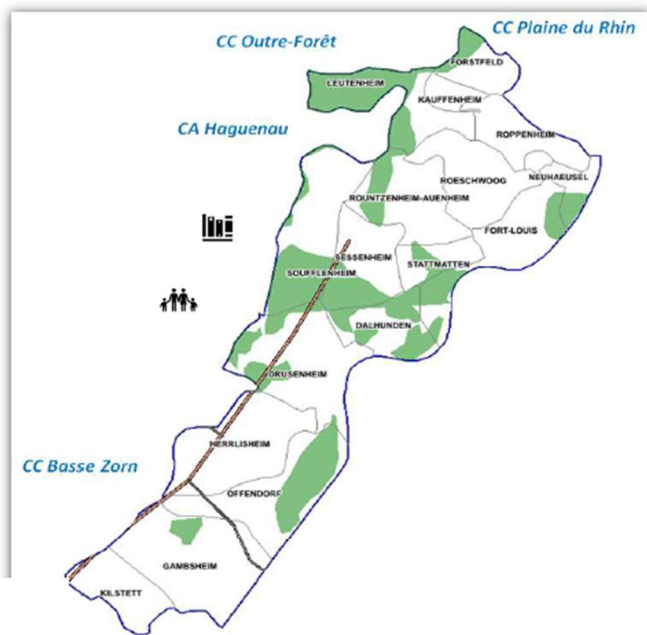
3. Accompagnement à la parentalité

	LAEP aucun Laep
	CLAS pas de Clas organisé sur la CC
	Espaces de rencontres La Passerelle sur Haguenau
	Maison des familles / parents (actions répit parental) Aucune
	Médiation familiale : Plateforme téléphonique de médiation familiale 67 (Cdif)
	Centre de Ressource handicap : -Petite enfance : Antenne de l'Apédis à l'espace enfance de Haguenau -Enfance - jeunesse : CREJH (centre ressources enfance jeunesse handicap) de la Jps
	Réseau des parents : Udaif

Actions REAAP 2020/2021:

Porteurs : Intitulé de l'action :

<u>Alef Aloh Kilstett :</u>	Yoga parents/enfants
<u>Alef Aloh Offendorf :</u>	Les émotions de mes enfants: mieux les comprendre pour mieux les accompagner
<u>Alef Aloh Gambsheim :</u>	Les dangers des écrans: conférence de sensibilisation et ateliers parents/enfants
<u>AFICEL :</u>	Des parents qui parlent avec des parents



10

4. Jeunesse et vie sociale

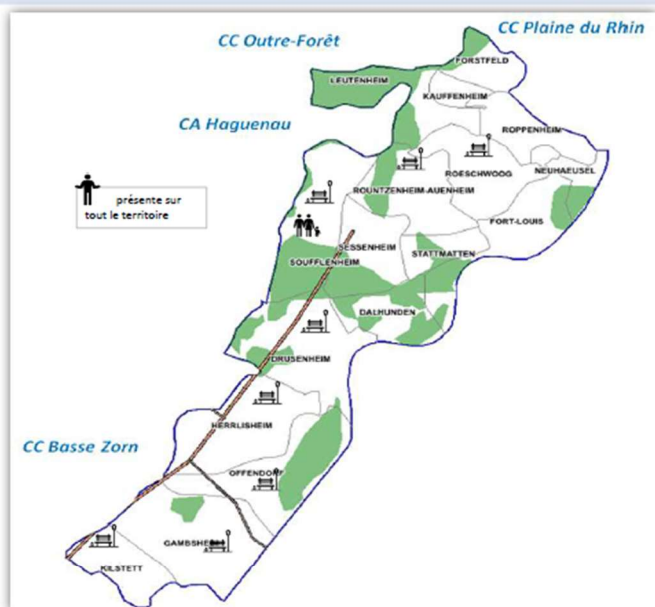
	PIJ / CRJ Données chiffrées / organisation
	Animation jeunesse BAFA :
	1 EVS AFICEL
	CSC pas de CS agréée
	Mission locale Données chiffrées / organisation
	ALSH 8 sites habilités Une compétence communale Pas de Plan mercredi

Focus sur l'Evs Aficel :

Axe 1 : soutien à la parentalité
Axe 2 : accès à la culture
Axe 3 : favoriser le lien social

Rayonnement de l'Evs?

Activités de l'association :
- Gestionnaire d'Alsh
- Actions parentalité



11

1. Les aides directes aux familles

Impact économique de la Caf sur le territoire :	PAYS RHENAN
Prestations familiales	2019
Montant total versé au titre du mois de décembre	1 859 437,73 €
Estimation total annuel PF	22 790 000,00 €
Montant moyen par ménage allocataire	393,20 €
Montant moyen par famille allocataire	443,90 €

Montant des aides directes aux familles par mission



2. Les aides au fonctionnement

Impact économique de la Caf sur le territoire :	PAYS RHENAN
Direction de l'action territoriale	2019
Total action sociale	658 422,93 €
Equipements d'accueil du jeune enfant	370 190,93 €
Accueils de Loisirs	211 119,88 €
Animation de la vie sociale	22 648,00 €
Relais assistants Maternels	54 464,12 €
Contrat enfance Jeunesse	386 298,76 €
Bonus Territoire	- €

Montant des prestations de services par thème



Total versé

Impact économique de la Caf sur le territoire :	PAYS RHENAN
Total versé	23 448 422,93 €
Poids financier de la Caf (Total arrondi)	23 400 000,00 €

Définitions

Allocataire: titulaire du dossier ayant perçu au moins une prestation mensuelle au titre du mois d'observation. Il peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour les bénéficiaires dont il est responsable.

Population couverte: l'allocataire, le conjoint, les enfants bénéficiaires d'au moins une prestation, les enfants nés en décembre, les autres personnes à charge pour les aides au logement.

Taux de couverture Caf: nombre de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2019 / nombre d'habitants au recensement de 2017.

Population de référence pour la situation financière (taux de dépendance, quotient familial, bas revenus): allocataires pour lesquels la Caf connaît les revenus, exception faite des étudiants qui ne perçoivent qu'une aide au logement et des ménages où l'allocataire - ou son conjoint - est âgé de 65 ans ou plus.

Taux de dépendance aux prestations: part que représentent les prestations versées par la Caf dans le revenu total disponible du foyer (revenu brut annuel divisé par 12, auquel est ajouté le montant mensuel des prestations).

Quotient familial: il est calculé selon la formule suivante : $((\text{ressources annuelles} / 12) + \text{prestations mensuelles versées par la Caf}) / \text{nombre de parts de la famille}$. Le nombre de parts est fixé comme suit : 2,5 parts pour une famille avec un enfant, 3 parts pour 2 enfants, 4 parts pour 3 enfants puis 0,5 part par enfant supplémentaire et 0,5 part supplémentaire pour un enfant handicapé.

Parc de logement collectif: maisons de retraites, centres de long séjour, résidences étudiantes, foyers d'hébergement, foyers jeunes travailleurs, centres de réadaptation sociale...

Taux d'effort net des allocataires logement: part du loyer (aide au logement déduite) dans les revenus du ménage.

Le calcul est le suivant : $((\text{montant du loyer mensuel hors charges} - \text{montant de l'aide au logement mensuelle}) / ((\text{revenus bruts annuels} / 12) + (\text{prestations familiales mensuelles hors aide au logement}))) \times 100$.

Minima sociaux: ce sont les bénéficiaires d'au moins une des prestations suivantes : Rsa socle (avec ou non une majoration parent isolé), Aah et/ou compléments.

Seuil de bas revenus: il est calculé annuellement par l'Insee sur la population allocataire nationale de référence et il est établi à 60% du revenu disponible médian avant impôt de l'enquête des revenus fiscaux, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (1 pour le responsable de famille, 0,5 pour toute personne supplémentaire de 14 ans et plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans et ajout de 0,2 pour les familles monoparentales). Le seuil de bas revenus Caf se différencie légèrement du seuil de pauvreté Insee.

ANNEXE 1-3 – Relevé des échanges des groupes thématiques

Quelle est la dynamique du territoire ? Quelle évolution ces dix dernières années ?

Attentes des parents

- Attente forte des parents en termes de services – idéalement « à la carte »
- Phénomène de périurbanisation, les anciens citadins continuent à travailler dans l'EMS -> besoin de modes de garde adaptés
- Hausse de la pression financière : l'arbitrage du choix du mode de garde se fait de plus en plus souvent sous l'angle financier

Dynamisme de l'accueil collectif

- Développement significatif des micro-crèches privées
- Dynamique de tous les modes d'accueil collectif insufflée par le développement des micro-crèches (les parents ayant choisi un mode d'accueil collectif de 0 à 3 ans cherchent une place en périscolaire en priorité)
- Dynamique exponentielle de l'accueil périscolaire (tant en nombre de places que d'augmentation des amplitudes horaires...)
- Continuité attendue après un accueil collectif 0-3 ans de retrouver un accueil collectif pour l'enfant scolarisé

Fragilité des assistantes maternelles

- Diminution du nombre d'assistantes maternelles (entre 2014 et 2021, passage de 350 à 250 assistantes maternelles), perte de vocation
- Evolution des agréments des assistantes maternelles : possibilité de cumuler 2 mi-temps
- Mise en place de la mensualisation pour les assistantes maternelles = avantage
- Diminution des temps d'accueil : 4/5 jours -> 2/3 jours / impact de l'obligation de scolariser les enfants des 3 ans -> parfois moins d'accueil chez les assistantes maternelles des petites sections l'après-midi / impact du télétravail sur les temps de garde

Quels sont les atouts, les forces du territoire ?

Acteurs reconnus

- RAM bien identifié par les assistantes maternelles comme lieu de formation, de ressources et d'accompagnement
- Qualité des actions menées par les structures

Mise en réseau

- Logique de mutualisation et de réseaux des périscolaires insufflée notamment par le diagnostic de la CC Pays Rhénan et par le contrat d'attractivité avec la CeA :
 - o Harmonisation des tarifications
 - o Systématisation des projets pédagogiques dont axes bilinguisme et environnement
 - o Recherche de mutualisation et de rationalisation des coûts (repas)
- Actions transversales existantes entre les structures enfance et l'animation jeunesse (été)
- Banque de matériel, notamment à l'Animation Jeunesse et à l'AFICEL, à mutualiser
- Réseaux autour de l'Animation Jeunesse (collectifs, périscolaires...) : se connaître, faire le relais, former au BAFA

Quels sont les acteurs, les personnes ressources ?

- Assistantes maternelles, micro-crèches, multi-accueil, Relais Assistantes Maternelles
- Périscolaires (pour certains en réseau)
- Service Animation Jeunesse
- Collectifs regroupant jeunes, associations, particuliers pilotés par l'Animation Jeunesse
- Espace de Vie Sociale
- Associations sportives et culturelles, de parents d'élèves
- Elus

- Ecoles et collèges
- Partenaires institutionnels : UDAF, mission locale, Centre Ressources Nord, Réseau des parents, PMI

Quels sont les freins, les menaces ?

Lourdeurs administratives

- Difficulté pour les familles à devenir parent-employeur d'une assistante maternelle – parfois même rédhibitoire
- Peu de projets de plan mercredi – lié à la lourdeur administrative ?
- Offre conséquente et récente de places en périscolaire dont la création est soutenue par la CC Pays Rhénan et par la CeA mais pas par la CAF dans le cadre du CEJ – et par extension par la future CTG
- Peu voire pas de liens avec les services sociaux

Difficultés à répondre aux nouvelles attentes

- Accueil de l'enfant en situation de handicap chez une assistante maternelle compliqué : horaires variables (nombreux RDV), multiples intervenants, souvent absents -> impact financier, parfois réflexions des autres parents, pas de formation à l'accueil de tous les types de handicap, sentiment d'isolement face à ses interrogations (idem quand le diagnostic n'est pas encore posé)
- Part importante de travailleurs transfrontaliers : forte demande pour des accueils très matinaux / à concilier avec une amplitude classique (constituer des équipes - uniquement possible en accueil collectif) / difficilement compatible avec le nombre et l'âge moyen des assistantes maternelles
- L'attrait de certains sites bilingues qui drainent des enfants des communes voisines (problème de sureffectifs scolaires et périscolaires pour ces communes et de risque de fermeture de classe pour les autres)
- Attente de certains parents d'un mode de garde pour les collégiens sur le temps périscolaire
- Problèmes de mobilité

Ressources humaines

- Diminution du nombre d'assistantes maternelles, départs massifs en retraite
- Difficulté à trouver du personnel qualifié (multi accueil, micro crèches, périscolaires...)
- Manque de formation des professionnels à l'accueil de tous les handicaps

Quels sont les enjeux ?

Communication

- Faire connaître le rayonnement géographique du RAM
- Valoriser le métier d'assistante maternelle
- Nécessité de mettre en avant le guichet unique par lequel tout parent en recherche d'un mode d'accueil devrait se diriger en tout premier lieu

Mise en réseau

- Besoin de cohérence dans les offres d'accueil (plages d'ouverture)
- Créer des passerelles entre les modes de garde, coordonner la continuité
- Renforcer le lien entre le Relais Petite Enfance et les micro-crèches
- Amener les professionnels de la petite enfance à s'interroger sur leur responsabilité en termes de bien-être de l'enfant et d'accompagnement adapté à l'âge de l'enfant
- Créer du lien avec les services sociaux, la médecine scolaire, les CPE des collèges pour identifier les familles en difficulté, faire connaître les propositions et leur permettre d'accéder aux activités (via éventuellement les CCAS)
- Mieux communiquer sur l'existant, notamment les actions menées par la mission locale

Anticiper les évolutions sociétales

- Se projeter dans les évolutions, mieux estimer et anticiper les besoins (ex : règle des 25% pour calculer le nombre de places en périscolaire très largement dépassée)
- Faire l'analyse de ce que les nouveaux habitants (issus de la périurbanisation) attendent
- Appréhender l'impact du développement du télétravail sur les modes de garde – déjà sensibles sur certains après-midis
- Anticiper l'impact des futurs lotissements sur les besoins de services

- Disposer de données de veille d'évolution sociodémographique du territoire

Accompagner les parents

- Sensibiliser les parents aux risques de la sur stimulation de leur enfant / pression éducative (certains projets éducatifs entretiennent cette pression)
- Placer l'enfant au cœur du projet parental
- Répondre à une attente forte de soutien à la parentalité (cf. fréquentation de La Passerelle à Bischwiller par des habitants du Pays Rhénan)

Ressources humaines

- Former les personnels à la prise en charge des handicaps, dégager des budgets pour recruter des agents supplémentaires et acquérir du matériel adapté
- Dupliquer le principe de l'AVS sur le temps périscolaire – maintenir ou créer le lien avec l'équipe enseignante
- Faire rayonner le service Animation Jeunesse sur l'ensemble de la Communauté de Communes
- Aller vers les jeunes en difficulté, désœuvrés

Quelles sont les perspectives ?

- Mise en place d'une charte de l'accueil collectif
- Créer un réseau des acteurs de la petite enfance
- Relayer les actions menées par le Réseau des parents
- Systématiser l'accueil en périscolaire des 3-4 ans (mercredi et petites vacances compris)
- Soutenir les partenariats et le travail collaboratif
- Mutualiser les moyens humains, financiers et les projets
- Développer l'animation jeunesse – dans le cadre de la Ps Jeunes ?
- Améliorer la transition entre les différents services (art 2-IV de l'ordonnance 2021-611 du 19/05/2021 relative aux services aux familles)
- Evolution vers des périscolaires privés sur le modèle des micro-crèches ?
- Développer les actions transversales entre les structures enfance et l'animation jeunesse les mercredis
- Recenser et communiquer sur les différentes offres proposées pendant les vacances (périscolaires, animation jeunesse, associations...)
- Organiser des réunions régulières entre les institutions, notamment la Communauté de Communes, et les acteurs du territoire

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la Caf bénéficiaires du bonus territoire

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
LAEP	
RAM	
ALSH	
LUDOTHEQUE	

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la Caf hors bonus territoire

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

[illegible]

ANNEXE 2 – Liste des autres équipements avec qui la Caf est en partenariat

[illegible]

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

A co-construire au cours du contrat

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4 (déclinaison des enjeux)

Axe 1 : (préciser par un verbe la transformation visée)

(Autant d’actions par axe que nécessaire)

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

Exemple de présentation : Action 1 (Débutant par un verbe)

Diagnostic initial	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

- Un comité de pilotage politique

Il est composé de :

Pour les collectivités

Le Président de la Communauté de Communes, un représentant par commune
Les représentants des services

Pour la Caf

Le Président, les administrateurs concernés
Le Directeur
Les représentants des services

Ce comité comprendra dans sa composition un ou des représentants de la **Collectivité Européenne d'Alsace** (élus et agents).

Il se réunit une fois par an avec pour objectifs :

- de réaliser un bilan des actions engagées
- de définir des perspectives pour la période à venir.

Cette instance est organisée à l'initiative de la Communauté de Communes.

- Un comité opérationnel

Il est composé de :

Pour la Communauté de Communes

Les représentants des services concernés.

Pour la Caf

Les représentants des services concernés.

Ce comité pourra comprendre dans sa composition un ou des représentants de la **Collectivité Européenne d'Alsace** (responsable UTAMS + médecin ou puéricultrice PMI).

Il pourra également associer des partenariats locaux en fonction des thématiques abordées.

Il se réunit a minima une fois par an avec pour objectifs :

- de préparer le comité de pilotage politique,
- de procéder à une évaluation partagée des réalisations,
- de définir le programme opérationnel de l'année à venir et les indicateurs d'évaluation associés.

Cette instance est organisée à l'initiative de la Communauté de Communes.

Les personnes ressources

1. Communauté de Communes du Pays Rhénan

Pilotage global :

La Vice-Présidente aux Services aux Habitants

Thématique Petite Enfance et Enfance :

La Vice-Présidente aux Services aux Habitants

Thématique Jeunesse et parentalité :

La Vice-Présidente aux Services aux Habitants

2. Caf du Bas Rhin

Nathalie BOCKEL – Conseiller Technique Territorial
03 88 37 68 85 – nathalie.bockel@caf.fr



**Pays
Rhénan**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Ce document retrace l'activité de l'année 2020, année du renouvellement des conseils municipaux et par conséquent du conseil communautaire. L'exécutif est massivement renouvelé : 24 délégués titulaires ou suppléants entrent pour la première fois au conseil.

2020 restera l'année marquée par la pandémie. La Communauté de Communes du Pays Rhénan a su s'investir au service de ses administrés, de ses entreprises, de ses associations et de ses communes.

Elle a ainsi contribué à hauteur de 2€ au fonds « Résistance » de la Région Grand Est visant à soutenir la trésorerie des petites entreprises et associations.

Elle a en outre commandé des masques distribués aux habitants et aux agents des communes et s'est également mobilisée pour assurer l'accueil des enfants de personnels prioritaires.

L'important chantier de la mandature, qu'est la construction de la Maison du Pays Rhénan, a démarré en juin 2020.

L'objectif de ce nouveau bâtiment est de centraliser tous les services en un seul lieu et de permettre ainsi aux usagers d'accéder à leurs droits et aux partenaires de la Communauté de Communes, notamment à une Unité Médico-Sociale de la Collectivité européenne d'Alsace.

A la fin de l'année, le terrassement et les fondations spéciales étaient terminés, le gros œuvre en cours.

Très visuel et axé sur l'essentiel, ce rapport d'activités vous permettra de prendre connaissance des principales décisions et des actions menées à bien.

Par la diffusion aux conseils municipaux, chaque élu disposera d'une source d'information complète sur le rôle, les missions et les activités de la Communauté de Communes et pourra ainsi le relayer auprès des habitants.

Enfin, je souhaite remercier Louis Becker qui a présidé la Communauté de Communes jusqu'en juillet 2020 et qui a accompli durant ces six années de mandat un travail considérable pour organiser, structurer et développer cette Communauté de Communes.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport.

Denis HOMMEL, Président

Rapport présenté au conseil communautaire le 29 septembre 2021.

Le présent rapport a été rédigé en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes	4
Les compétences	5
2020 en quelques chiffres et dates	6
La gouvernance	7
Le Projet de Territoire	10
Les ressources humaines	11
Les finances	13
Communication	16
Economie	17
Aménagement	21
Environnement	27
Technique	29
Service aux habitants	33
Annexes	38

INTRODUCTION

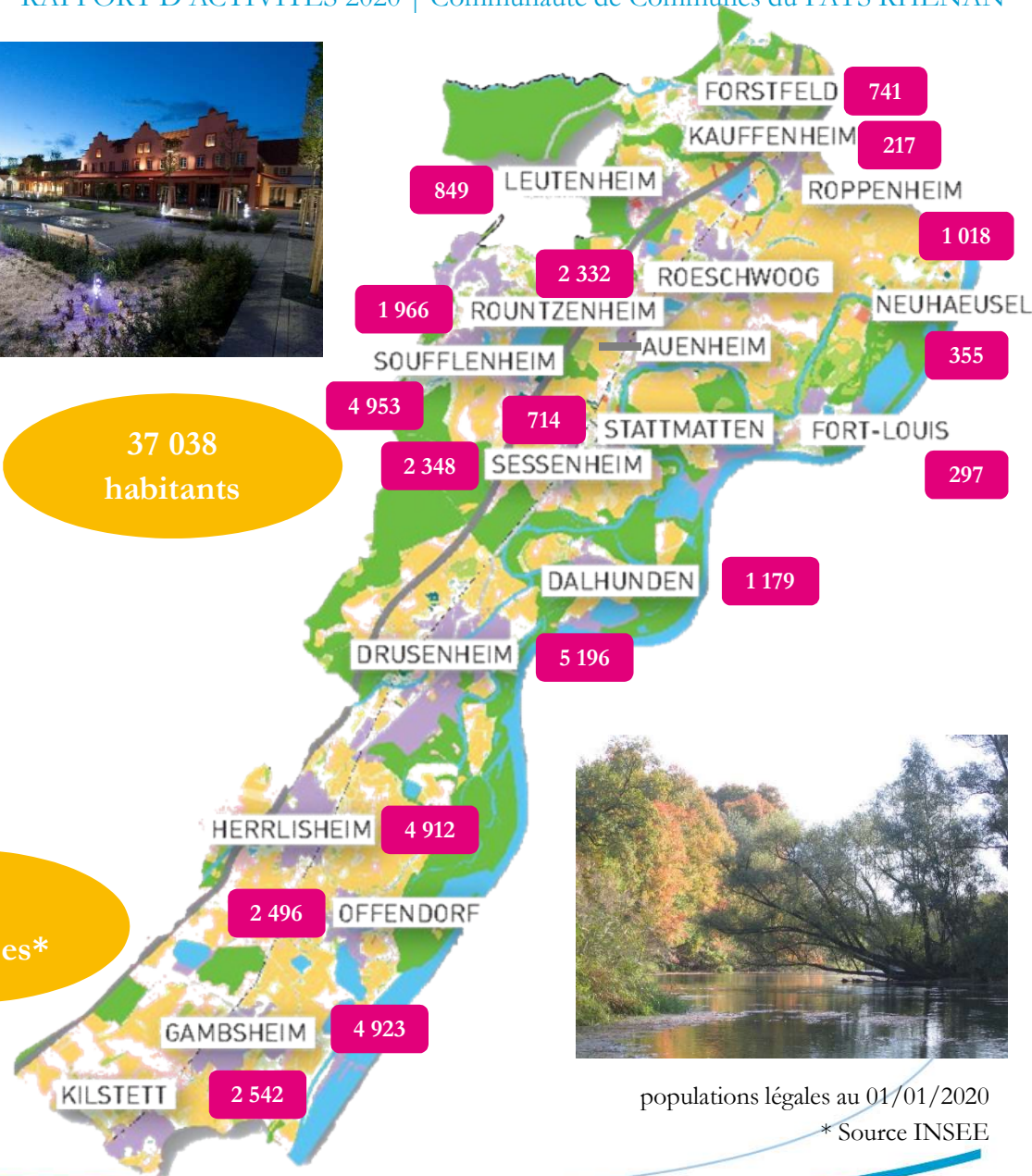
162 km²



37 038
habitants

2 210
entreprises*

6 767
emplois*



populations légales au 01/01/2020

* Source INSEE

LES COMPETENCES (arrêté préfectoral du 20/12/2017)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Adhésion à l'ADEAN
Zones d'Aménagement Concertées (ZAC)
Réserves foncières / Etablissement Public Foncier (EPF) du Bas-Rhin
Accueil des gens du voyage
Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal
Plan Local de l'Habitat (PLH)
Système d'Information Géographique (SIG)
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)
Itinéraires cyclables
Voirie des Zones d'Activités

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires, aéroportuaires de recherche ou de services
Schéma des Zones d'Activités Economiques
Modernisation de l'artisanat et du commerce / FISAC
Immobilier à destination de l'économie
Adhésion à des structures d'insertion sociale et/ou professionnelle
Voiries des ZA, aires de stationnement, éclairage public

ENVIRONNEMENT

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable
Lutte contre les moustiques
Déchets ménagers / déchèteries
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Animation et promotion touristiques
Itinéraires de découverte
Signalétique touristique
Zone de loisirs et d'hébergement de plein-air du Staedly
Offices de Tourisme

SPORT ET CULTURE

Espace Sportif et Culturel (ESCAL)
Piscines ou centres nautiques
Réseau des médiathèques, bibliothèques
Banque de matériel

SERVICES AUX HABITANTS

Contribution au SDIS
Maison de Services Au Public (MSAP)
Structures d'accueil destinées à la petite enfance
Relais d'Assistants Maternelles - Parents (RAM)
Service d'animation à destination de la jeunesse
Schéma directeur intercommunal de service périscolaire

COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Programmes de coopération transfrontalière
Adhésion à l'Eurodistrict PAMINA

2020 EN QUELQUES CHIFFRES ET DATES

2020 en dates :

27 janvier : adhésion au Programme Rhin Vivant

21 février : inauguration des parkings des gares

6 mars : signature du compromis de vente des terrains à Axioparc

17 mars : confinement général

29 juin et 16 juillet : installation des conseillers communautaires issus des élections municipales
16 juillet : élection du Président et des Vice-Présidents

21 septembre : approbation du Plan Climat

2 décembre : approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi



Réunions : 6 conseils, 4 conférences des maires, 16 bureaux exécutifs, 6 commissions, 1 comité de pilotage,



34,5 millions de budget (1 budget principal et 7 budgets annexes)



43 agents au 01/01 – 39,81 ETP
 Env 1,8 million de charges de personnel
 Soit env. 15 % des dépenses réelles de fonctionnement



Collecte de la taxe de séjour : 24 014 €
 dont 2 183 € au profit du conseil départemental

GOUVERNANCE : le conseil communautaire au 31/12/2020

INTRODUCTION

 Michel DEGOURSY DALHUNDEN	 Lorette PIHEN DALHUNDEN	 Jacky KELLER DRUSENHEIM	 Michel KLEIN DRUSENHEIM	 Marie-Anne JULIEN DRUSENHEIM	 Nathalie ROOS DRUSENHEIM	 Valentin SCHOTT DRUSENHEIM	 Yolande WOLFF DRUSENHEIM	 Philippe BOEHLER FORSTFELD	 Hervé DURAND FORSTFELD
 Daniel COUSANDIER FORT-LOUIS	 Clément LE MEVEL FORT-LOUIS	 Hubert HOFFMANN GAMBSHEIM	 Anne EICHWALD GAMBSHEIM	 Joël HOCQUEL GAMBSHEIM	 Martine HOMMEL GAMBSHEIM	 Gabriel WOLFF GAMBSHEIM	 Serge SCHAEFFER HERRLISHEIM	 Nadine BEURIOT HERRLISHEIM	 Michel GEORG HERRLISHEIM
 Pénélope SALON HERRLISHEIM	 Frédéric REYMAN HERRLISHEIM	 Rémy BUBEL KAUFFENHEIM	 Sylvain STUMPF KAUFFENHEIM	 Francis LAAS KILTETT	 Francine HUMMEL KILTETT	 Rosita KAISER KILTETT	 Marc ANTONI LEUTENHEIM	 Denis BEYREUTHER LEUTENHEIM	 Sébastien KRILOFF NEUHAUSEL
 Katia HORNEMANN NEUHAUSEL	 Denis HOMMEL OFFENDORF	 Anne CRIQUI OFFENDORF	 Michel LORENTZ ROESCHWOOG	 Geneviève KIEFER ROESCHWOOG	 René STUMPF ROPPENHEIM	 Sophie PAULI ROPPENHEIM	 Bénédicte KLÖPPER ROUNTZ-AUENHEIM	 Claude STURM ROUNTZ-AUENHEIM	 Raymond RIEDINGER SESSENHEIM
 Cinthya HIRSCH SESSENHEIM	 Camille SCHEYDECKER SOUFFLENHEIM	 Danièle AMBOS SOUFFLENHEIM	 Nathalie EGGERMANN SOUFFLENHEIM	 Mireille HAASSER SOUFFLENHEIM	 Albert MEYER SOUFFLENHEIM	 Elisabeth RIEGER STATTMATTEN	 Maryline WEHRLING STATTMATTEN		

TITULAIRES

SUPPLEANTS

GOUVERNANCE :

Le Président Denis HOMMEL

A la tête de l'exécutif



Le Bureau exécutif

Le Bureau est composé du Président et des Vice-Présidents.

Le Bureau s'est réuni à 16 reprises en 2020.

La conférence des Maires

Composée des 17 maires, la conférence s'est réunie 4 fois en 2020.

Les commissions, pour avis

Sept commissions thématiques sont chargées d'émettre des avis et de préparer les décisions du Bureau et du conseil communautaire. Les commissions sont animées par les Vice-Présidents qui sont en charge des compétences dont elles traitent

- Commission d'appel d'offres – 0 réunion (procédures adaptées uniquement)
- Commission Equipements et voirie communautaire – 1 réunion
- Commission Développement économique et attractivité industrielle – 1 réunion
- Commission Services aux habitants – 2 réunions
- Commission Affaires Générales et Finances – 0 réunion
- Commission Aménagement, Plan Climat et mobilités – 1 réunion
- Commission Promotion du tourisme et politique locale du commerce – 1 réunion

GOUVERNANCE :

Le Bureau exécutif

Suivi hebdomadaire des affaires courantes



16
réunions

PRESIDENT
Denis HOMMEL

Les Vice-Présidents

délégué au suivi des bâtiments et des travaux
Hubert HOFFMANN

délégué au développement économique
Jacky KELLER

délégué aux services aux habitants
Bénédicte KLÖPPER

délégué aux finances
Francis LAAS

délégué au Plan Climat, à l'aménagement de l'espace
et aux mobilités
Serge SCHAEFFER

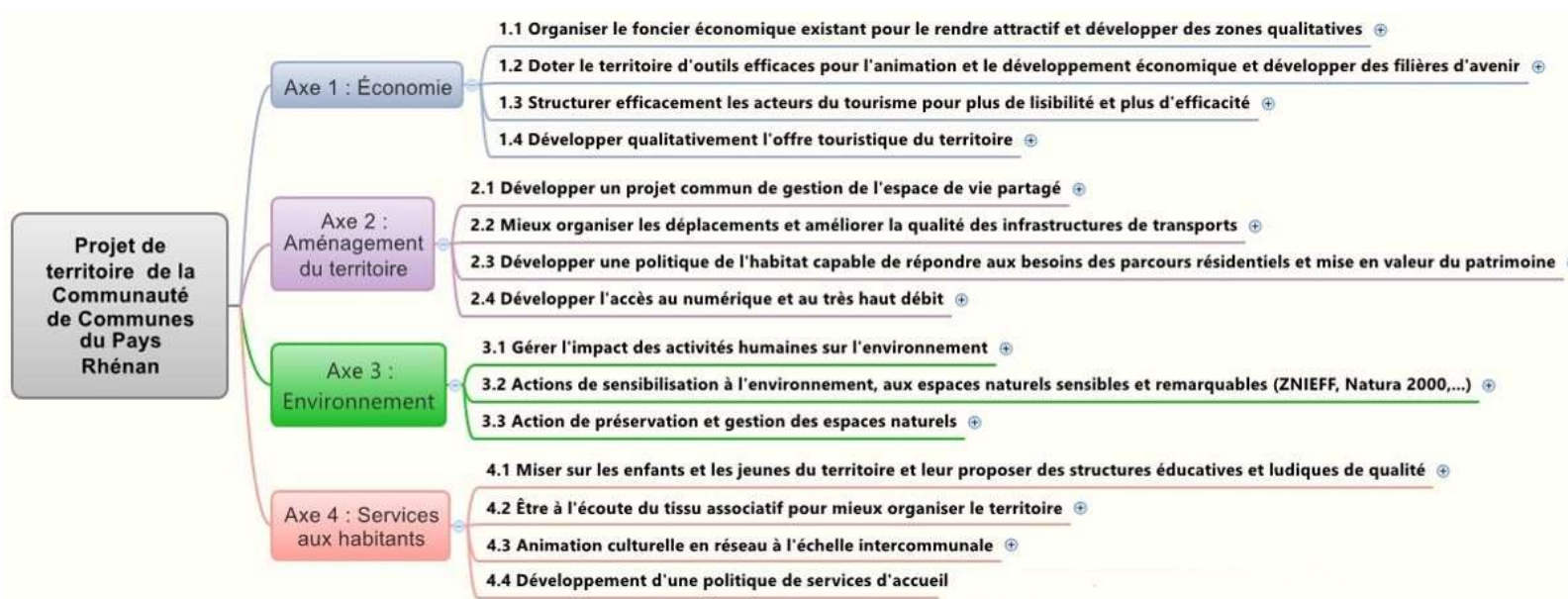
délégué au développement touristique
Camille SCHEYDECKER

délégué au traitement des ordures ménagères
et à la coordination des réseaux (eau et assainissement)
René STUMPF

Le Projet de Territoire a été élaboré lors de la phase d'études préalable à la fusion avec le cabinet Viaregio.

Un diagnostic mené au premier semestre 2013 complété par la vision des élus, exprimée via des groupes de travail, a permis de dégager 4 grands axes.

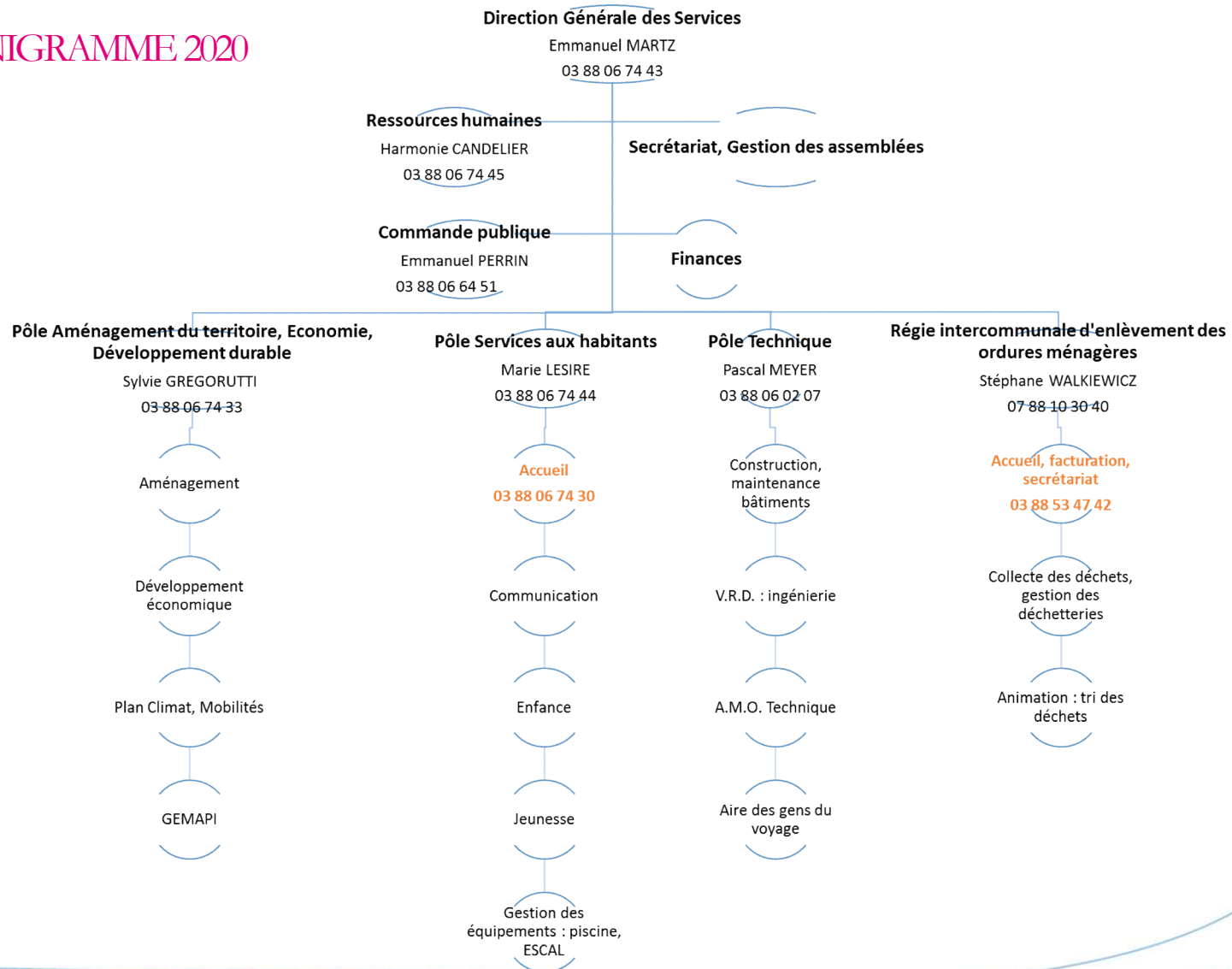
Ces axes sont déclinés en 15 objectifs et en 44 actions :



En 2020, l'action de la Communauté de Communes s'est construite en se basant sur la trame du projet de territoire et de ses objectifs.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME 2020



RESSOURCES HUMAINES

Mouvements au cours de l'année 2020 :

- ✓ RIEOM : 1 démission et 1 départ à la retraite – remplacements assurés
- ✓ Directeur financier : mutation – poste non remplacé
- ✓ Personnel non permanent :
 - Piscine : 1 contrat de vacation et 1 CDD jusqu'à mai 2020
 - « Chargé de mission diagnostic Sport » : CDD du 01/12/2019 au 31/05/2020
 - Remplacement Accueil : CDD à compter du 01/12/2020

Divers dossiers RH menés en 2020 :

- ✓ Mise en place d'un nouveau logiciel de Gestion des Ressources Humaines (JVS)
- ✓ Mutualisation – poursuite des dispositifs :
 - Accompagnement R.H de l'OT et de la RIEOM (~ 12 salariés permanents de droit privé + saisonniers)
 - Formation - Partenariat avec le CNFPT et la CC Plaine du Rhin
 - 2 sessions sur les élections organisées sur le territoire en février 2020
 - 2 sessions S.S.T (initial + recyclage) en décembre 2020
- ✓ Risques professionnels :
 - Épidémie Covid-19 : élaboration d'un plan de continuité d'activité / plan de reprise d'activité
 - Travail sur le document unique de la piscine

FINANCES / comptes 2020

	Principal	Loisirs	Total	Parc Eco	ZA Auenheim	ZA Bernhohl	Herdlach II	ZA Roppen.	Total ZA	Régie OM
<i>Fonctionnement</i>										
Recettes	17 344,1	175,3	17 519,4	4	0,0	0,0	231,2	74,1	309,3	5 682,6
Dépenses	12 898,7	175,3	12 723,4	65,5	7,5	0,0	231,2	0,0	304,2	3 244,2
Solde	4 445,4	0	4 445,4	- 61,5	-7,5	0,0	0,0	74,1	5,1	2 438,4
<i>Investissement</i>										
Recettes	8 338,7	443,2	8 781,9	0	0,0	0,0	0,0	9,0	9,0	2 154,6
Dépenses	4 940,7	411,8	5 352,5	4 080	492,7	695,7	98,3	0,0	5 366,7	186,2
Solde	3 398,0	31,4	3 429,4	-4 080,0	-492,7	-695,7	-98,3	9,0	-5 357,70	1 968,4
<i>Restes à réaliser</i>										
Recettes	996,7	15,8	1 012,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	330
Dépenses	3 380,4	43,2	3 423,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 475,6
Solde des RAR	- 2 383,7	-27,4	- 2 411,10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1 145,6
Besoin de fin. S. Inv.	1 014,2	4	1 018,3	-4 080,0	-492,7	-695,7	-98,3	9,0	-5 357,70	822,8
Solde Global	5 459,6	4	5 463,6	-4 141,5	-500,2	-695,7	-98,3	83,1	-5 352,6	3 261,2

chiffres en milliers d'euros

FINANCES / service commun marchés

✓ Passation de groupements de commandes avec les communes volontaires :

- Réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de Communes : DICRIM/PCS et création du Plan Intercommunal de Sauvegarde

✓ Assistance des communes membres à la passation des marchés publics :

- DRUSENHEIM :
 - Marché d'approvisionnement en produits médicaux pour l'EHPAD
 - Marché de fourniture d'électricité pour les sites inférieurs à 36 Kva et pour l'éclairage public
- HERRLISHEIM :
 - Marché de fourniture d'électricité et de services associés

Ass. juridique

Ass. juridique

Ass. passation

FINANCES / service commun marchés

✓ Assistance des communes membres à la passation des marchés publics :

- HERRLISHEIM :

- Travaux de reconstruction des écoles Petit Pont et les Hirondelles (avenants, sous-traitances, cessions de créances, assurance dommages-ouvrage, etc...).
- Marché d'acquisition de documents pour la bibliothèque municipale

Suivi

Suivi

- OFFENDORF : marché de fourniture d'électricité pour les sites inférieurs à 36 Kva et pour l'éclairage public.

Ass. passation

- ROUNTZENHEIM-AUENHEIM : concours de maîtrise d'œuvre concernant le groupe scolaire

Ass. juridique

- SESSENHEIM : DSP pour le périscolaire

Ass. passation

✓ Assistance d'autres organismes à la passation des marchés publics :

- ASSOCIATION PASSAGE 309 (GAMBSHEIM) : AMO pour la structuration de l'espace écotouristique rhénan transfrontalier de Gambsheim et Rheinau

Ass. passation

COMMUNICATION

Bulletin intercommunal



1 numéro :
Janvier 2020

Site internet



29 749 connexions (- 0,3%)
Temps moyen : 1'26
1. piscine 2. animation jeunesse
3. communes 4. PLUi 5. RIEOM

ECONOMIE / développement économique



AXIOPARC

- ✓ 3 mars 2020 : signature d'un bail emphytéotique permettant la mise en place des mesures compensatoires par Axioparc
- ✓ 27 mai 2020 : signature du compromis de vente avec l'aménageur Axioparc
- ✓ 16 juillet 2020 : approbation du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- ✓ Réalisation du second rond-point d'accès de la zone qui sera financé par Axioparc



Plusieurs prospects se sont présentés en 2020, malgré la crise sanitaire :

- ✓ Des projets à l'étude en 2021
- ✓ Des projets non aboutis, faute de suite des porteurs de projets ou du fait d'un désaccord de la collectivité et/ou d'Axioparc : projets non compatibles avec la vocation de la Zone d'Activités ou ne répondant pas aux critères d'emploi
- ✓ Accord trouvé, avec agrément de la Communauté de Communes, avec une entreprise de logistique allemande (signature d'une promesse de vente par Axioparc en janvier 2021)

ECONOMIE / développement économique

Crise sanitaire et économique

- ✓ Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises (délibération du 16/07/2020).
- ✓ Relais d'information des soutiens via le site internet de la Communauté de Communes
- ✓ Fonds RESISTANCE pour renforcer la trésorerie des entreprises :
Avance remboursable préfinancée par les collectivités (25% Région, 25% CeA et 25% CdC) et la Banque des Territoires (25%)
Participation de la Communauté de Communes à hauteur de 73 254 €
 - 3 dossiers déposés et validés
 - 40 787 € d'avances attribués dont 10 196.75 € consommés sur les 73 254 €

Accompagnement des entreprises

- ✓ 36 entreprises en recherche de foncier pour des projets d'implantation et/ou d'extension
- ✓ Attribution d'un terrain pour l'entreprise l'Idée Verte à Herrlisheim
- ✓ Signature d'un acte de vente pour le garage Zinck à Drusenheim

ECONOMIE / tourisme

Camping le Staedly



- Acquisition de 6 pods (hébergement complémentaire aux 10 chalets existants)
- Obtention du Label Accueil Vélo
- Edition d'une brochure dédiée au Staedly

Office de Tourisme communautaire

- Développement des animations avec des visites guidées en direction des touristes et des locaux
- Création de circuits cyclables thématiques répartis sur le territoire
- Proposition de bons plans de balades, à pied ou à vélo dans un rayon de 10 km
- Amélioration de l'espace d'accueil à Gambsheim
- Promotion des activités sur des outils et supports variés de communication

Recettes de la taxe de séjour :
24 014 €

ECONOMIE / artisanat et commerce

Relais Conseil COVID-19

- ✓ Dès le premier confinement, relais par l'OT des informations sur les réglementations et les aides disponibles auprès des socio-professionnels
- ✓ Recensement et publication réguliers des offres de restauration disponibles
- ✓ Animation renforcée de la page Facebook de l'OT pour mettre en avant les offres des acteurs locaux

Opération de promotion « Le Local, c'est génial »

- ✓ Campagne photos auprès d'artisans et commerçants du Pays Rhénan
- ✓ Conception d'un support visuel avec le slogan « Le Local, c'est génial »
- ✓ Diffusion sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme et de l'UPER

Soutien à l'OT pour l'animation avec l'UPER

- ✓ 123 adhérents
- ✓ 3 lauréats au Trophée de l'Accueil
 - Cadeaux ROMU – Gambenheim
 - HAIR DESIGN – Offendorf
 - SAUTTER POM'OR - Sessenheim
- ✓ 2 magazines « Proche de vous » et 1 annuaire 2020-2021
- ✓ Jeux d'animation tout au long de l'année (près de 3 000€ de cadeaux offerts dont 2 000€ en bons d'achats chez l'adhérent de son choix)
 - 2 jeux avec coupon réponse
 - 3 jeux Facebook (Fête des grand-mères – fête des mères et fête des pères)
 - 1 jeu Facebook organisé par OT et doté en bons d'achats par UPER
- ✓ Relais quotidien des informations et des liens propres aux professionnels relatifs à l'évolution de la situation

AMENAGEMENT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Modification simplifiée n°1



- ✓ **Juin** : Engagement de la procédure. Définition, par délibération en conseil communautaire, des modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 liée à la nécessité :
 - de mettre à jour et de rectifier certains points du règlement écrit, suite aux observations des services instructeurs de l'ATIP
 - de faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de la ZAC de Drusenheim-Herrlisheim en lien avec le projet Axioparc
- ✓ **Août** : Réception de l'avis des Missions Régionales d'Autorité Environnementale. Notification aux Personnes Publiques Associées, Personnes Publiques Consultées et communes membres de l'EPCI
- ✓ **Septembre-Octobre** : Mise à disposition du Public
- ✓ **2 décembre 2020** : Approbation

**11 points
d'évolution du
PLUi approuvé**

AMENAGEMENT

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

✓ ZORN / LANDGRABEN – ILL :

- Etude globale de cohérence du PAPI Zorn aval : premiers résultats le 23 septembre 2020
- Diagnostic de vulnérabilité des habitations : campagne lancée fin août 2020



✓ MODER

- Programme de restauration de la Moder : désignation du bureau d'études (Sinbio) - démarrage avec des études faune/flore
- PAPI d'intention de la Moder : recrutement d'un animateur SAGE et PAPI de la Moder par le SDEA pour organiser la gouvernance et activer deux démarches



✓ SAUER

- Programme de restauration Sauer-Eberbach : première tranche de travaux septembre 2019 - réception été 2020

✓ DIVERS

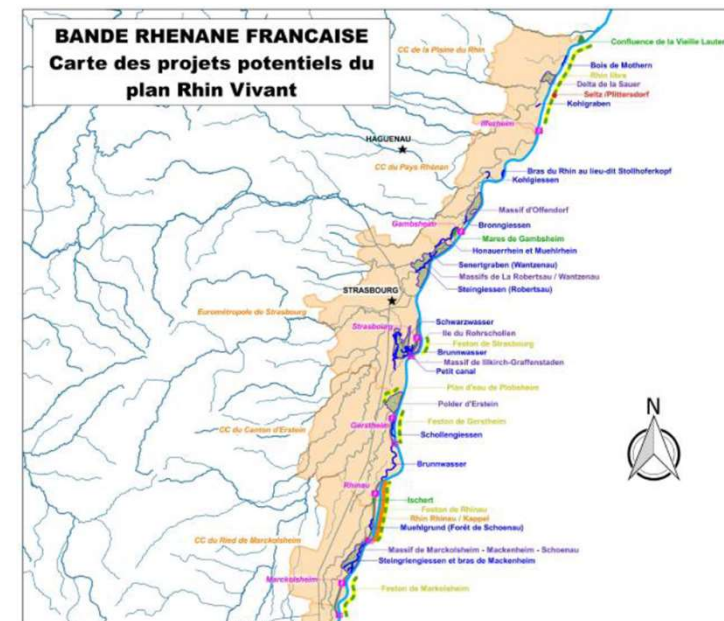
- Entretien des cours d'eau
- Plan Rhin Vivant

Recettes de la
taxe GEMAPI :
263 397 €

AMENAGEMENT

Plan Rhin Vivant

- ✓ Porté par l'Etat, la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'Agence française pour la diversité
- ✓ Il a pour ambition de :
 - de développer une vision globale de renaturation du fleuve afin de permettre aux milieux naturels alluviaux de recouvrer leur pleine utilité. Les projets porteront en particulier sur la restauration d'un écosystème alluvial complexe (réserves naturelles, grands massifs forestiers, îles du Rhin ou Vieux Rhin)
 - renforcer le rôle de « climatiseur local » des milieux alluviaux rhénans, sachant qu'à l'horizon 2040, les pics de canicule pourraient dépasser les 50° au sein du bassin rhénan



Adhésion par
délibération du
27 janvier 2020

AMENAGEMENT

Aire de grand passage

Dans le prolongement du Schéma 2011-2017, le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024 mentionne l'obligation de réaliser une aire de grand passage à Drusenheim.

Différentes étapes menées :

- ✓ **2015-2018** : recherche foncière et propositions de sites
- ✓ **2018** : pré-accord du choix d'un terrain de 2 hectares sur le ban communal de Drusenheim (Lieudit Neumaettlen) par les services de l'Etat
- ✓ **2018** : lancement des études de faisabilité technique
- ✓ **2019** : demande des services de la DREAL d'une étude environnementale suite à la découverte de plants d'œillets superbes
- ✓ **Fin 2020** : prise en compte des enjeux espèces protégées et refus du maintien du site par la Préfecture
- ✓ **2020** : nouveau site sur le ban communal de Drusenheim proposé et retenu (lieudit Weidenspiltzmatten)



Objectif
Travaux en 2021
Ouverture en 2022

AMENAGEMENT

Très Haut Débit

Objectifs :

- ✓ Eviter toute fracture numérique dans le Pays Rhénan
- ✓ Développer l'accès au numérique et au très haut débit
- ✓ Contribuer à l'attractivité du territoire

Tranche ferme (14 communes)

Déploiement de 11 230 prises

2020 : 2 nouvelles communes couvertes

Dalhunden et Sessenheim.



Coût pour la CC :

~ 2 M€

(175€ par prise)

AMENAGEMENT / mobilités

Déploiement IRVE

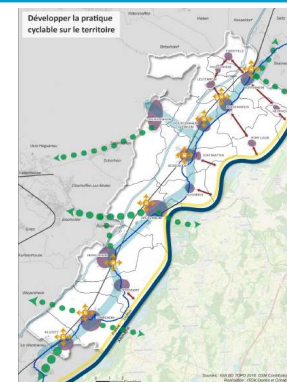
- ✓ Préparation de l'opération d'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
- ✓ Budget 2020 : 101 500€ - Opération soutenue par la Région et l'Etat



7 bornes
14 points de recharge

Schéma directeur cyclable

- ✓ Diagnostic cyclable du territoire réalisé
- ✓ Enquête auprès des habitants (304 réponses)
- ✓ Lancement de la phase stratégique de définition des itinéraires à étudier
- ✓ Réunion de partage et recueil d'avis ou proposition complémentaires auprès de 26 habitants du territoire grands utilisateurs du vélo



Défi J'y Vais : Multimodal & Vélo

- ✓ Nouvelle convention propre au Pays Rhénan
- ✓ Défi étendu au Grand Est : organisation assurée par Vélo et Mobilités Actives Grand Est
- ✓ Décalage de l'opération en septembre (COVID)

4 352 km =
694 kg CO²
évités

ENVIRONNEMENT

Lutte contre les moustiques

Participation du
Pays Rhénan :
88 222 soit 2,38€/hab

- ✓ Interventions en mars-avril, en juin ainsi qu'en août
- ✓ 200 hectares traités
- ✓ 621 h de traitements à pied
- ✓ 90 ha traités en hélicoptère
- ✓ Volet pédagogique et animations sur les chauves-souris auprès des CM1-CM2 des écoles de Gambsheim et d'Offendorf



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



- ✓ Réception des avis de la Région, de l'Etat et de l'Autorité environnementale
- ✓ Procédure de participation du public par voie électronique
- ✓ Approbation du PCAET en septembre 2020
- ✓ Recueil des initiatives et actions exemplaires et projets dans chaque commune
- ✓ Préparation du plan de communication

Objectif 2030

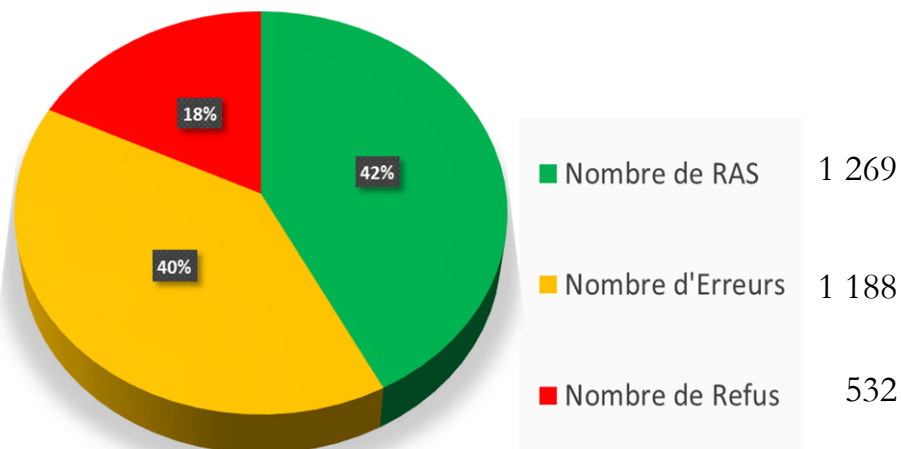
- 35% consommation
- 35% émissions GES

ENVIRONNEMENT / RIEOM

4 réunions du
CE RIEOM

Ambassadeurs du tri

Contrôles des bacs jaunes réalisés en 2020



Le nombre de contrôle de bacs effectué a été impacté par le confinement des agents. Depuis 2017, 13 424 bacs ont été contrôlés par les ambassadeurs.

Déchèteries

- ✓ Maintien du service par prise de rendez-vous dès l'allègement du confinement
- ✓ 197 693 visiteurs

Composteurs

2 modèles



73 composteurs vendus

TECHNIQUE

Piscine intercommunale



- ✓ Installation d'une aire de jeux : 26 k€ HT
- ✓ Travaux d'espaces verts : 7,7 k€ HT
- ✓ Pavage de la sortie du pédiluve : 3,1 k€ HT

Maison de Services



- ✓ Maîtrise d'œuvre : Lucquet architectes, Solares Bauen, MH ingénierie, Economie 2
- ✓ Coût des travaux : 4,33 M€ HT
- ✓ Surface de plancher : 2 245 m²
- ✓ Début des travaux en juin 2020
- ✓ Livraison prévue en avril 2021

TECHNIQUE

Voiries

- ✓ **Réalisation du second giratoire d'accès à la ZA AXIOPARC (Drusenheim)**
 - Coût travaux voirie : 314,43 k€ HT
 - Coût Moe : 16,5 k€ HT
- ✓ **ZA Gambenheim : réfection de la rue de la Navigation**
 - Coût travaux voirie : 225,4 k€ HT
 - Coût travaux EP : 63,3 k€ HT
 - Coût Moe : 14,7 k€ HT
- ✓ **Réfection de l'éclairage public au sein de 4 ZA (Roeschwoog, Drusenheim, Sessenheim, Roppenheim)**
 - Coût travaux : 43 k€ HT
 - Moe : Pôle technique
- ✓ **Réfection de la signalétique au sein des ZA**
 - Roeschwoog : 1,46 k€ HT
 - Herrlisheim : 3,84 k€ HT
 - Offendorf : 1,64 k€ HT

TECHNIQUE

Maintenance des bâtiments

✓ **Multi-accueil**

- Mise à niveau de la Gestion Technique Centralisée et installation d'une télégestion : 4,56 k€ HT

✓ **ESCAL**

- Remise en peinture de la salle et des locaux annexes : 15,4 k€ HT
- Réfection de l'éclairage public de la voie d'accès : 6,10 k€ HT

✓ **Camping**

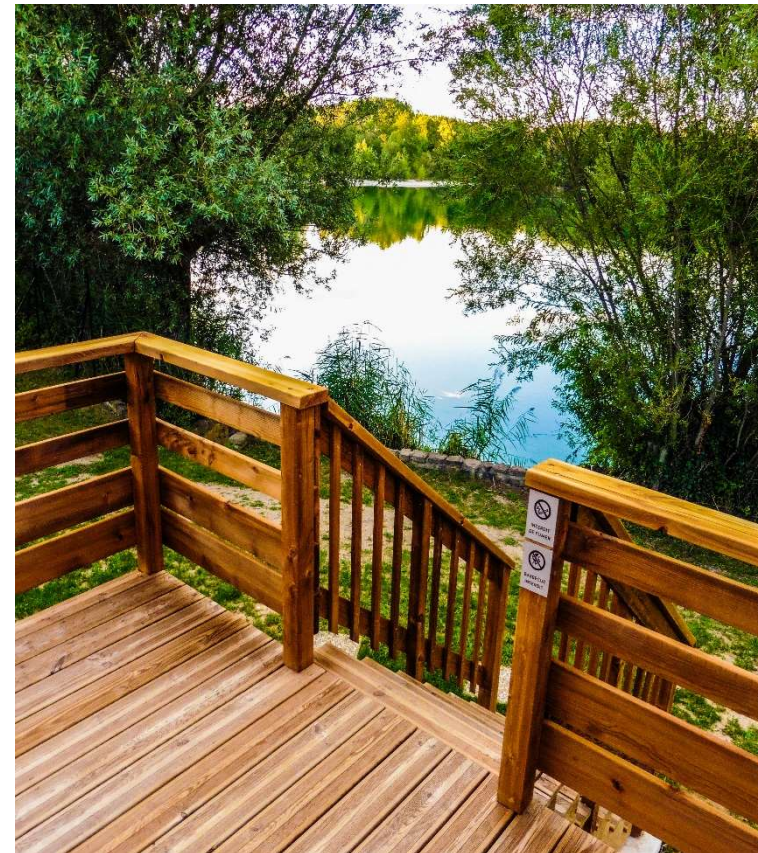
- Réfection de la salle du restaurant : 10,87 k€ HT
- Remplacement de l'installation de climatisation/chauffage de la salle du restaurant : 9,9 k€ HT
- Installation d'une aire de jeux : 7,45 k€ HT
- Installation d'une aire de fitness : 12,4 k€ HT

TECHNIQUE

STAEDLY : installation de 6 POD



- ✓ Maîtrise d'œuvre : pôle technique
- ✓ Coût des travaux : 223 k€ HT
- ✓ Début des travaux : janvier 2020
- ✓ Livraison : mai 2020
- ✓ Mise en service : été 2020



SERVICES AUX HABITANTS / RAM-P

FREQUENTATION



3 missions :

- Informer
- Professionnaliser
- Observer

- ✓ 250 assistantes maternelles
- ✓ 1 624 contacts (+40% dont 81 contacts pour la seule semaine suivant l'annonce du confinement)
- ✓ 60 ateliers d'éveil (interrompus de mi-mars à août)
- ✓ 5 soirées rencontre

MOBILISATION DE CRISE



A distance
du 17/03 au 08/06



RAM-P du Pays Rhénan
Services publics & administration

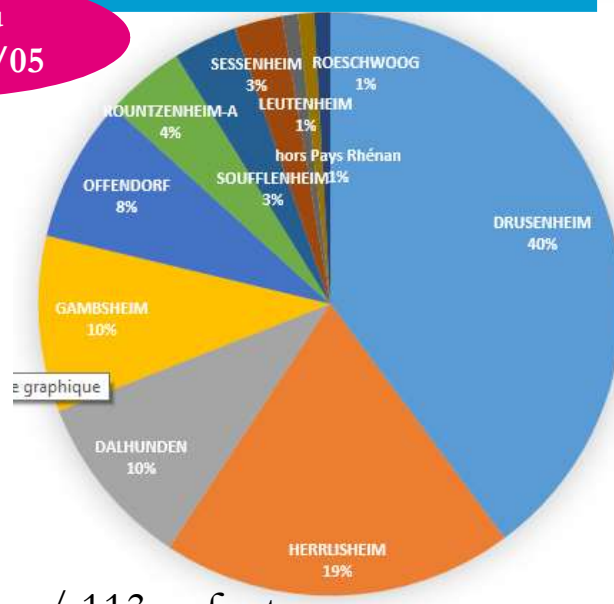
Envoyer un message

- ✓ Gestion des places d'urgence pour les enfants de personnels prioritaires en lien avec la CAF
- ✓ Mailing hebdomadaire aux assistantes maternelles
- ✓ Création d'une page Facebook
- ✓ Création et mise en ligne d'un catalogue de prêt de jeux et de livres

SERVICES AUX HABITANTS / Multi accueil - Drusenheim

EN CHIFFRES

Fermé du
17/03 au 25/05



- ✓ 56 places / 113 enfants
- ✓ Budget de 822 941€
 - Communauté de Communes : 190 967€
 - Familles : 158 538€
 - CAF et MSA : 366 229€
 - Aide exceptionnelle activité partielle : 57 515€

LES ACTIONS

Don de tabliers, gel hydroalcoolique et de gants à la maison de retraite de Drusenheim et au laboratoire d'analyses de Herrlisheim

✓ De l'itinérance ludique...

Trouver l'équilibre entre :

- Liberté d'expression et cadre sécurisant
 - Créativité spontanée et besoin d'apprentissage
- ✓ ...au cloisonnement imposé
- Accueil par section fermée et hermétique – augmentation de la jauge par palier
 - Échanges et réunions en visio
 - Prédominance de la désinfection au quotidien

SERVICES AUX HABITANTS / jeunesse

ANIMATION JEUNESSE

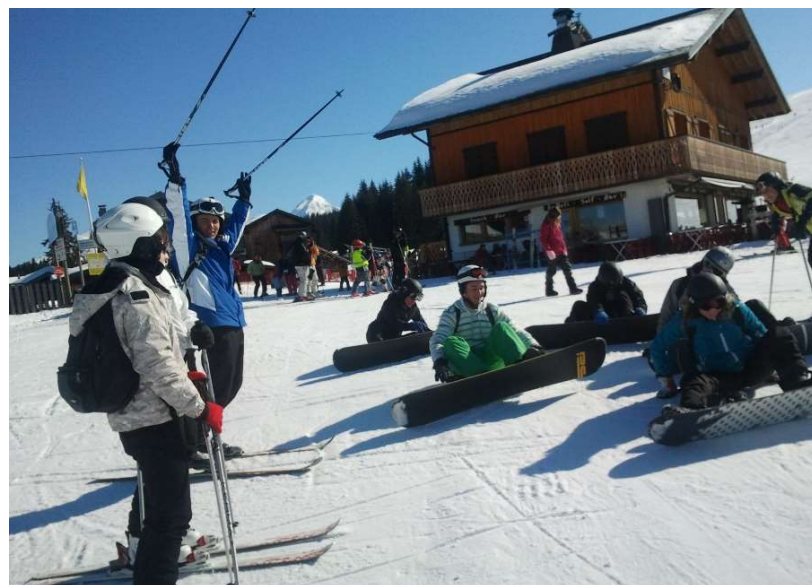


A distance
du 17/03 au 02/06

- ✓ 1 animateur référent par collège, présent 2 ou 3 fois par semaine / 599 participants / en moyenne 187 par semaine
- ✓ 0,5 ETP consacré au CIJ
- ✓ 5 collectifs (nature – culture – animation – solidaire – jeux vidéos)
- ✓ 104 adhérents (hors temps scolaire)

LES ACTIONS

- ✓ 3 séjours maintenus
- ✓ Programme estival adapté aux contraintes sanitaires (649 participants)
- ✓ Hausse des contacts dans les collèges : seuls espaces accessibles (théâtre, graff, vidéo, sécurité à vélo...)



SERVICES AUX HABITANTS / sport

PISCINE

Fermée du 14/03 au
10/07 puis du 17/10 au
31/12 (sauf scolaires)



FREQUENTATION

- ✓ Scolaires : 99 classes x 10 séances (théoriques hors covid)
- ✓ Grand public : 10 586 personnes
- ✓ Activités : 1 073 personnes
- ✓ Ecole de natation : 106 enfants
- ✓ Clubs : 6h hebdomadaires de plongée / 8h hebdomadaires de natation / 5h hebdomadaires d'entraînement de l'armée

Diagnostic sports

- ✓ Finalisation de la phase 2 « analyse socio-économique du territoire et baromètre des pratiques sportives »
- ✓ Lancement de la phase 3 « analyse croisée de l'offre et de la demande d'activités et conclusion de l'étude »
- ✓ Questionnaires complémentaires adressés aux clubs de foot



SERVICES AUX HABITANTS

ESCAL



Locations :

1 week-end

Gym : 12h30 hebdomadaire

Tennis de table : 3h
hebdomadaire

École : 5h hebdomadaire

Pandémie - masques



- ✓ 3 commandes de masques pour un total de près de 275 000 €
- ✓ 127 000 masques pour les habitants du Pays Rhénan
- ✓ 52 800 masques pour les agents des 17 communes, des syndicats et de la CC

ANNEXES

SOMMAIRE

Liste des marchés

Principales délibérations

FINANCES / marchés

OBJET DU MARCHÉ	DECISION	TITULAIRES DES MARCHES	Montant HT	Montant TTC
<u>Marché pour les travaux de construction de la Maison des Services du Pays Rhénan à Drusenheim</u>	27-févr-20	Lot n°01 : fondations spéciales : - attribué à l'entreprise SONDEFOR Sise 2 route de la lande à 86800 Saint Julien l'Ars.	88 137,40 €	105 764,88 €
		Lot n°06 : traitement de façade : - attribué à l'entreprise DECOPEINT Sise 2 rue de Mathis à 67480 KILSTETT.	17 244,00 €	20 692,80 €
		Lot n°09 : menuiserie intérieure bois – mobiliers - signalétique : - attribué à l'entreprise SAS HUNSINGER sise 13-15 rue des Menuisiers à 67290 WEISLINGEN.	224 048,58 €	268 858,30 €
		Lot n°10 : chape : - attribué à l'entreprise DIPOL SA sise 1 rue de la Batterie à 67118 GEISPOLSHEIM-GARE.	26 782,00 €	32 138,40 €
		Lot n°11 : revêtement de sol souple : - attribué à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST (CDRE) sise 12 rue Frédéric Chopin BP80158 GEISPOLSHEIM-GARE à 67404 ILLKIRCH CEDEX.	55 009,39 €	66 011,27 €
		Lot n°12 : revêtement de sol dur : - attribué à l'entreprise DIPOL SA sise 1 rue de la Batterie à 67118 GEISPOLSHEIM-GARE.	31 770,00 €	38 124,00 €
		Lot n°14 : sanitaires – assainissement : - attribué à l'entreprise KUHN & FILS sise 5 rue de l'Avenir à 67480 ROPPENHEIM.	144 651,27 €	173 581,52 €
		Lot n°15 : chauffage – ventilation – rafraichissement : - attribué à l'entreprise ECCA sise 42B rue du Général de Gaulle à 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM.	397 900,00 €	477 480,00 €
		Lot n°16 : électricité courants forts et faibles : - attribué à l'entreprise KOESSLER ELECTRICITE sise 19 rue de l'Industrie à 67170 BRUMATH, comprenant le marché de base d'un montant de 409 999 € HT soit 491 998,81 € TTC, la PSE n°4 « interphone EAS » d'un montant de 2 696,69 € HT soit 3 236,02 € TTC et la PSE n°5 « vidéo-protection » d'un montant de 2 997,97 € HT soit 3 597,56 € TTC.	415 693,66 €	498 832,39 €
		Lot n°17 : photovoltaïque : - attribué à l'entreprise SOVEC ENERGIE SARL sise ZA de la Kaltau, 12 rue de la Kaltau à 67150 HINDISHEIM,	67 332,53 €	80 799,04 €
		Lot n°18 : ascenseur : - attribué à l'entreprise OTIS CONSTRUCTIONS NEUVES sise 34 rue Jacobi Netter à 67200 STRASBOURG.	22 100,00 €	26 520,00 €
		Lot n°19 : terrassements généraux – aménagements extérieurs – voirie – espaces verts : - attribué à l'entreprise TP KLEIN sise ZI du Ried à 67850 HERRLISHEIM,	239 608,20 €	287 529,84 €
		Lot n°20 : variante au lot 12 sol dur – revêtement en sol coulé :		

FINANCES / marchés

<u>OBJET DU MARCHÉ</u>	<u>DECISION</u>	<u>TITULAIRES DES MARCHES</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<u>Reconsultation des lots 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 13 dans le cadre de l'opération de construction de la Maison de Services du Pays Rhénan</u>	06-mars-20	Lot 02 : Gros-Œuvre : - attribué à l'entreprise SELTZ CONSTRUCTIONS de 67140 ANDLAU.	1 464 845,95 €	1 757 815,14 €
		Lot n°03 : Echafaudages : - attribué à l'entreprise BURKART ECHAFAUDAGES SARL Sise Rue du Château à 67240 SCHIRRHEIN	37 870,00 €	45 444,00 €
		Lot n°04 : Etanchéité : - attribué à l'entreprise TPN Sise 135 rue du Maréchal Foch à 67380 LINGOLSHEIM,	174 429,00 €	209 314,80 €
		Lot n°05 : Menuiseries extérieure aluminium – protection solaire : - attribué à l'entreprise GREMMEL Sise 17 rue des Fusiliers marins à 67114 ESCHAU.	524 336,00 €	629 203,20 €
		Lot n°07 : Serrurerie – Plâtrerie : - attribué à l'entreprise METALLERIE SCHEIBEL Sise 15 rue des Seigneurs à 67360 GUNSTETT.	115 972,68 €	139 167,22 €
		Lot n°08 : Plâtrerie – Faux-plafonds : - attribué à l'entreprise AKPRO sise 20 rue des Tuileries à 67460 SOUFFELWEYERSHEIM, comprenant le marché de base d'un montant de 224 697,01 HT soit 269 636,41 € TTC et la PSE n°6 « bande périphérique de plafonds plâtre fixe dans les bureaux » d'un montant de 7 333,20 € HT soit 8 799,84 € TTC.	232 030,21 €	278 436,25 €
		Lot n°13 : Peinture : - attribué à l'entreprise DECOPEINT sise 2 rue de Mathis à 67840 KILSTETT, comprenant le marché de base d'un montant de 49 336,00 € HT soit 59 203,20 € TTC et la PSE n°6 « bande périphérique de plafonds plâtre fixe dans les bureaux » d'un montant de 4 400,00 € HT soit 5 280,00 € TTC.	53 736,00 €	64 483,20 €

FINANCES / marchés

<u>OBJET DU MARCHÉ</u>	<u>DECISION</u>	<u>TITULAIRES DES MARCHES</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<u>Marché pour l'aménagement d'un giratoire à l'entrée sud de la future zone d'activités « AXIOPARC » Herrlisheim/Drusenheim</u>	05-mai-20	Attribué à la société TRABET SAS sise 35 rue des Aviateurs à 67500 HAGUENAU, comprenant la tranche ferme d'un montant de 289 344,50 € HT soit 347 213,40 € TTC et la tranche optionnelle "réalisation de la voie de liaison Antargaz" d'un montant de 97 230,00 € HT soit 116 676,00 € TTC.	386 574,50 €	463 889,40 €
<u>Commande de masques en tissus</u> Quantité : 82 800 masques dont : - Masques pour les habitants du territoire : 40 000 masques pris en charge par le Département et 40 000 masques pris en charge par la Communauté de communes du Pays Rhénan - Masques pour les agents des communes (yc CCAS) et de leurs groupements : 2 800 masques	28-avr-20	Chaîne de solidarités - Groupement d'achat masques tissus - Département du Bas-Rhin.	85 600,00 €	102 720,00 €
<u>Commande de masques chirurgicaux FFP1 (masques chirurgicaux CE Standard)</u> Quantité : 50 000 masques	30-avr-20	Association des Maires et Président d'intercommunalités du Bas-rhin, sise Hôtel du Département Place du Quartier Blanc de 67964 STRASBOURG CEDEX 9.	32 500,00 €	34 287,50 €
<u>Marché pour l'aménagement d'un giratoire à l'entrée sur de la future zone d'activités "AXIOPARC" Herrlisheim/Drusenheim</u>	22-juin-20	Affermissement de la tranche optionnelle "réalisation de la voie de liaison ANTARGAZ" d'un montant de 97 230,00 € HT soit 116 676,00 € TTC, concernant le marché pour l'aménagement d'un giratoire à l'entrée sud de la future zone d'activités "AXIOPARC" à Herrlisheim/Drusenheim	97 230,00 €	116 676,00 €
<u>Marché pour l'aménagement de la rue de la Navigation à la ZA GAMBSHEIM</u>	01-juil-20	Lot n°01 : voirie : marché attribué à SATER SA sise zone industrielle à 67620 SOUFFLENHEIM.	225 403,40 €	270 484,08 €
		Lot n°02 : éclairage public et réseaux secs : marché attribué à SOGECA sise 4 rue du Ried - CS 10722 à 67850 HERRLISHEIM.	64 335,50 €	77 202,60 €

FINANCES / marchés

<u>OBJET DU MARCHÉ</u>	<u>DECISION</u>	<u>TITULAIRES DES MARCHES</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<u>Marché pour l'acquisition d'un véhicule 9 places neuf pour le service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rhénan</u>	26-août-20	La procédure a été déclarée sans suite, conformément aux dispositions des articles R 2185-1 et R 2185-2 du Code de la commande publique, pour motif d'intérêt général lié à un manque de concurrence des prestations (une seule offre reçue).		
<u>Marché pour le remplacement de sources lumineuses par de la LED</u>	16-déc-20	Attribué à la société SOGECA, sise 4, rue du Ried CS10722 à 67850 HERRLISHEIM.	43 083,50 €	51 700,20 €
<u>Marché pour la mise en place d'une signalétique, par la fourniture et la pose de totems</u>	16-déc-20	Attribué à la société SAS LESAGE FLANDRES, sise 6821 Voie Romaine à 59470 WORMHOUT, dont : - Montant de la tranche ferme (fourniture et pose de 16 totems) : 28 965,52 € HT, - Montant de la tranche optionnelle (fourniture et pose de 7 totems supplémentaires) : 12 213,04 € HT	41 178,56 €	49 414,27 €

Légende

	Marchés de travaux
	Marchés de services
	Marchés de fournitures
	Marchés de prestations intellectuelles

DELIBERATIONS 2020

6 séances du conseil
communautaire

123
délibérations

27/01/2020	2020-873AC	Désignation du secrétaire de séance
27/01/2020	2020-874AC	Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019
27/01/2020	2020-875AG	Délégations au président : DIA – décembre 2019 et janvier 2020
27/01/2020	2020-876AG	Dématérialisation des marchés publics : Avenant à la convention entre la préfecture et la communauté de communes du Pays Rhénan pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
27/01/2020	2020-877AG	Motion ADCF pour défendre la stabilité des organisations territoriales
27/01/2020	2020-878AG	Adhésion en tant que partenaire associé au Plan Rhin Vivant
27/01/2020	2020-879TEC	Conventions de prestations de service entre les communes membres et la communauté de communes du pays rhénan pour l'année 2020
27/01/2020	2020-880BFIN	Débat d'orientations budgétaires
27/01/2020	2020-881DE	Mise en place d'un bail emphytéotique pour la réalisation des mesures compensatoires liées au projet Axioparc
27/01/2020	2020-882DE	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Drusenheim-Herrlisheim : Mises à disposition de l'étude d'impact et du bilan de la mise à disposition Axioparc
27/01/2020	2020-883ENV	Reconduction du service Espace Info Energies (EIE) Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de portage
17/02/2020	2020-884AC	Désignation du secrétaire de séance
17/02/2020	2020-885AC	Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2020
17/02/2020	2020-886PC	Mise à jour du tableau des emplois
17/02/2020	2020-887AG	RIEOM : Affaires Générales - Approbation de la modification des statuts du SMITOM - Conventionnement avec la commune de Drusenheim
17/02/2020	2020-888PC	Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux – adhésion au groupement de commande du CDG 67
17/02/2020	2020-889SH	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Bas-Rhin : autorisation à signer la convention
17/02/2020	2020-890BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget principal
17/02/2020	2020-891BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe loisirs
17/02/2020	2020-892BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe de la ZA de Auenheim
17/02/2020	2020-893BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe de la ZA du Bernhohl
17/02/2020	2020-894BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe de la ZA Herdlach II
17/02/2020	2020-895BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe de la ZA de Roppenheim

17/02/2020	2020-896BFIN	Budget primitif pour 2020 du budget annexe de la ZAC du parc éco.
17/02/2020	2020-897BFIN	Adoption du compte de gestion 2019 de la RIEOM
17/02/2020	2020-898BFIN	Adoption du compte administratif 2019 de la RIEOM
17/02/2020	2020-899BFIN	Adoption du budget primitif 2020 de la RIEOM
17/02/2020	2020-900DE	Avenant n°1 au traité de concession du 13 décembre 2019 entre la société AXIOPARC et la communauté de communes du Pays Rhénan pour la réalisation de la ZAE – réseau de chaleur
17/02/2020	2020-901DE	Achat/vente de parcelles dans la zone d'activités de Herrlisheim – Société L'Idée Verte
17/02/2020	2020-902ATE	Subventions de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire
29/06/2020	2020-903AC	Désignation du secrétaire de séance
29/06/2020	2020-904AC	Installation des conseillers communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelés dès le premier tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020
29/06/2020	2020-905AC	Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2020
29/06/2020	2020-906AG	Délégations au président : DIA – janvier 2020 à mi-juin 2020
29/06/2020	2020-907AG	Délégations au Président : liste des marchés conclus sur la période d'octobre 2019 à juin 2020
29/06/2020	2020-908AG	Travaux d'amélioration et de mise aux normes des déchèteries et travaux d'extension de la déchèterie de Roeschwoog
29/06/2020	2020-909AG	Marché public de travaux pour l'aménagement de la voirie de la Zone d'Activités économique de GAMBSHEIM
29/06/2020	2020-910RES	Plan de Continuité et Reprise d'activité Covid-19
29/06/2020	2020-911BFIN	Vote des taux d'imposition
29/06/2020	2020-912BFIN	Adoption des comptes de gestion 2019
29/06/2020	2020-913BFIN	Compte administratif 2019 du budget principal
29/06/2020	2020-914BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe loisirs
29/06/2020	2020-915BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC du Parc
29/06/2020	2020-916BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de Auenheim
29/06/2020	2020-917BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA du Bernhohl
29/06/2020	2020-918BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA du Herdlach II

29/06/2020	2020-919BFIN	Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de Roppenheim
29/06/2020	2020-920BFIN	Affectation du résultat du budget principal
29/06/2020	2020-921BFIN	Affectation du résultat du budget annexe loisirs
29/06/2020	2020-922BFIN	Décision modificative n°1 du budget principal
29/06/2020	2020-923TL	Convention partenariale pour la mise en place de pods au camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog avec le Département et l'Office de Tourisme du Pays Rhénan
29/06/2020	2020-924ECO	Fonds Résistance : soutien aux associations et aux entreprises
29/06/2020	2020-925TEC	Maison de services : Protocole d'accord avec SPSE (concernant le pipeline)
29/06/2020	2020-926ATE	Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Rhénan
16/07/2020	2020-927AC	Installation du conseil communautaire au complet suite au 2ème tour des élections municipales 2020
16/07/2020	2020-928AC	Désignation du secrétaire de séance
16/07/2020	2020-929AC	Élection du président
16/07/2020	2020-930AC	Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau
16/07/2020	2020-931AC	Élection des vice-présidents
16/07/2020	2020-932AC	Élection des membres du bureau
16/07/2020	2020-933AC	Création de la conférence des Maires et désignation des membres
16/07/2020	2020-934AC	Lecture de la charte de l'élu local par le président
16/07/2020	2020-935AG	Délégations d'attribution du conseil communautaire au président de l'EPCI
16/07/2020	2020-936RES	Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
16/07/2020	2020-937AG	Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)
16/07/2020	2020-938AG	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
16/07/2020	2020-939AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Intercommunale des Ordures Ménagères (RIEOM) du Pays Rhénan
16/07/2020	2020-940AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) d'Alsace du Nord
16/07/2020	2020-941AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de l'EPIC chargé de gérer l'office de tourisme du Pays Rhénan

16/07/2020	2020-942AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA)
16/07/2020	2020-943AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein du PETR de la Bande Rhénane Nord
16/07/2020	2020-944AG	Désignation du représentant de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de l'A.D.E.U.S
16/07/2020	2020-945AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace
16/07/2020	2020-946AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein du Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (SLM67)
16/07/2020	2020-947AG	Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de la Mission Locale d'Alsace du Nord
16/07/2020	2020-948AG	Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des groupements au Comité syndical de l'ATIP
16/07/2020	2020-949AG	Désignation d'un délégué de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de l'Eurodistrict PAMINA
16/07/2020	2020-950BFIN	Conclusion d'un emprunt avec la Caisse des dépôts et consignations
16/07/2020	2020-951BFIN	Conclusion d'un emprunt avec la Société Générale
16/07/2020	2020-952BFIN	Crise sanitaire - dégrèvement exceptionnel de CFE
21/09/2020	2020-955AG	Désignation du secrétaire de séance
21/09/2020	2020-956AC	Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2020
21/09/2020	2020-957AG	Délégation DIA – mi-juin à août 2020
21/09/2020	2020-958AG	Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
21/09/2020	2020-959AG	Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau
21/09/2020	2020-960AG	Création des commissions thématiques intercommunales et désignation des membres
21/09/2020	2020-961AG	Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID), proposition de composition et de commissaires membres
21/09/2020	2020-962AG	Désignation des référents territoriaux ambroisie

21/09/2020	2020-963PC	Désignation des délégués, élus et agents, et du correspondant auprès du CNAS/GAS
21/09/2020	2020-964PC	Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet
21/09/2020	2020-965BFIN	Révision des attributions de compensation (gares et eaux pluviales)
21/09/2020	2020-966BFIN	Décision modificative n°2 du budget principal
21/09/2020	2020-967SH	Groupement de commandes d'achat de masques du conseil départemental du Bas-Rhin
21/09/2020	2020-968TEC	Aménagement de l'accès à l'aire de grand passage à Drusenheim et création d'un tourne-à-gauche sur la RD 429 /Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement
21/09/2020	2020-969TEC	Axioparc : convention avec le SDEA pour les raccordements
21/09/2020	2020-970DE	Contrat territoire d'industrie "Alsace Bossue - Saverne - Sarrebourg - Nord Alsace" avec la Région Grand Est et autorisation de signature
21/09/2020	2020-971DE	Délégation partielle de compétence au Conseil Départemental du Bas-Rhin en matière d'immobilier d'entreprise
21/09/2020	2020-972ATE	Avenant n°1 à la convention de financement de la phase Etudes d'Avant-Projet, de Projet et Réalisation (AVP-PRO-REA) relative à l'aménagement des gares de Sessenheim, Gamsheim, Drusenheim et Roeschwoog ainsi que de leurs abords
21/09/2020	2020-973ENV	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : approbation du projet
21/09/2020	2020-974ENV	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur les pôles d'échanges multimodaux du Pays Rhénan
02/12/2020	2020-975AC	Désignation du secrétaire de séance
02/12/2020	2020-976AC	Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2020
02/12/2020	2020-977AC	Mise à jour du tableau du Conseil communautaire – Installation de M. Frédéric Reymann
02/12/2020	2020-978AG	Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire
02/12/2020	2020-979AG	Modalités de prise en charge des frais de déplacements des élus dans l'exercice de leurs fonctions
02/12/2020	2020-980AG	Délégation DIA – juin à septembre 2020

02/12/2020	2020-981AG	Groupement de commande en vue de la réalisation de documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la communauté de communes : DICRIM / PCS et création du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
02/12/2020	2020-982AG	Composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
02/12/2020	2020-983PC	Mise à jour du Plan de continuité d'activité Covid-19
02/12/2020	2020-984PC	Action sociale en faveur du personnel : attribution d'un bon cadeau pour Noël 2020
02/12/2020	2020-985PC	Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels – adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Bas-Rhin
02/12/2020	2020-986SH	Convention financière 2021 avec la FDMJC
02/12/2020	2020-987DE	Portage du l'ancienne friche TCR (Tuyaux Centrifuges du Rhin) à Kilstett par l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Alsace
02/12/2020	2020-988DE	Fonds Résistance - signature d'un avenant
02/12/2020	2020-989ATE	Convention partenariale avec la chambre de métiers d'Alsace
02/12/2020	2020-990ATE	Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi
02/12/2020	2020-991ATE	Mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur « Burger King – SOUFFLENHEIM »
02/12/2020	2020-992ATE	Accords de financement : Etudes et Travaux ferroviaires de la ligne L150000 Roeschwoog-Beinheim
02/12/2020	2020-993TEC	Offre de concours pour des travaux de finition de la rue du Chemin de Fer au sein de la ZAE Thonweiler à Roppenheim
02/12/2020	2020-994TL	Convention financière 2020 avec l'association Passage 309
02/12/2020	2020-995TL	Demande de classement de l'Office de Tourisme
02/12/2020	2020-996TL	Rapport d'activités 2019 de l'Office de Tourisme
02/12/2020	2020-997ENV	Fixation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021